

ÉTUDE SUR LES ORGANISMES D'ÉVALUATION DES TITRES DE COMPÉTENCES



Bureau du commissaire à l'équité
595, rue Bay, bureau 1201
Toronto (Ontario) M7A 2B4
Canada
416.325.9380 ou 1 877 727.5365
ofc@ontario.ca
www.fairnesscommissioner.ca

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2009

ISBN 978-1-4249-8185-4 (Document imprimé)
ISBN 978-1-4249-8186-1 (PDF – Anglais)
ISBN 978-1-4249-8187-8 (PDF – Français)

Le Bureau du commissaire à l'équité est un organisme autonome du gouvernement de l'Ontario, créé aux termes de la *Loi de 2006 sur l'accès équitable aux professions réglementées*. Son mandat est de garantir l'adoption de pratiques d'inscription transparentes, objectives, impartiales et équitables par certaines professions réglementées.

Nous remercions ProfessionsSantéOntario et Expérience Globale Ontario de nous avoir transmis les observations pratiques des candidats relativement à l'évaluation des titres de compétences.

Le présent rapport a été rédigé par le Bureau du commissaire à l'équité (BCE). Nous vous encourageons à le citer et à le diffuser à des fins non commerciales, à condition de bien faire mention de la source. Veuillez communiquer avec le BCE pour obtenir la permission de reproduire le rapport à des fins commerciales.



Certifié



Procédé sans chlore



100 % fibres postconsommation



Recyclable là où les installations
nécessaires existent



Source d'énergie verte

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DE LA COMMISSAIRE À L'ÉQUITÉ	3
INTRODUCTION	4
MÉTHODOLOGIE ET ADMINISTRATION DU QUESTIONNAIRE	5
TYPES D'ÉVALUATION DES TITRES DE COMPÉTENCES	6
PROFIL DES RÉPONDANTS	7
RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE	9
Évaluation de l'équivalence des diplômes et évaluation des titres de compétences propres à une profession	9
Évaluation des titres de compétences	12
Reconnaissance des acquis	14
Examens	16
CONCLUSIONS	20
Difficultés posées par l'évaluation des titres de compétences	20
Pratiques prometteuses	23
RECOMMANDATIONS	24
Recommandations destinées aux organismes d'évaluation des titres de compétences	24
Recommandation destinée aux organismes de réglementation	26
ANNEXE A : Sections types du questionnaire	27
ANNEXE B : Organismes d'évaluation des titres de compétences utilisés par les professions réglementées	44

MESSAGE DE LA COMMISSAIRE À L'ÉQUITÉ



Je suis heureuse de présenter l'*Étude sur les organismes d'évaluation des titres de compétences*, rapport portant sur les organismes qui évaluent les études et les autres compétences des personnes souhaitant exercer l'une des professions réglementées en Ontario.

En lançant cette étude, mon bureau a été frappé par l'importance de ces organismes. Parmi les 35 organismes de réglementation qui relèvent de lui, 27 font appel à des organismes externes pour évaluer les titres de compétences de leurs membres.

Les médias et les milieux réglementaires font grand cas de la reconnaissance des titres de compétences étrangers. Ils traitent souvent des activités des organismes de réglementation, des employeurs ou des gouvernements. Or, ils négligent souvent le rôle que jouent les organismes d'évaluation.

Ces recherches visaient à permettre à mon bureau de se renseigner sur de nombreux organismes — souvent indépendants des organismes de réglementation — qui exercent une influence déterminante sur le processus d'inscription et sur la délivrance de licences d'exercice de la profession. Les organismes d'évaluation des titres de compétences sont importants parce que ce sont eux qui déterminent directement qui exercera une profession particulière et qui ne l'exercera pas.

Il s'agit de la première fois qu'une étude de ce type est entreprise. Ses résultats confirment que le processus menant à l'obtention d'une licence d'exercice d'une profession peut être long, coûteux et difficile. Ils démontrent aussi l'existence d'exemples de bonnes pratiques au sein des organismes œuvrant à améliorer l'équité de leurs processus d'évaluation.

J'espère que ce rapport attirera l'attention sur ces importants organismes, et je voudrais remercier tous les organismes ayant participé à l'étude du temps qu'ils nous ont accordé ainsi que de leur coopération.

Je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

La commissaire à l'équité,



L'honorable Jean Augustine, C.P.

INTRODUCTION

Le but de cette étude, menée par le Bureau du commissaire à l'équité (BCE), était de comprendre et de consigner la façon dont les organismes d'évaluation des titres de compétences de l'Ontario remplissent leur mandat. Les recherches sur l'accès aux professions réglementées en Ontario ont eu jusqu'ici tendance à ne s'intéresser qu'aux organismes de réglementation. Or, les organismes d'évaluation sont aussi des acteurs clés en ce qui touche l'accès aux professions; il importe par conséquent de se demander comment ces organismes peuvent contribuer à veiller à ce que les candidats et les auteurs d'une demande soient traités de façon juste et équitable.

Dans la *Loi de 2006 sur l'accès équitable aux professions réglementées* (Loi de 2006) et dans la version modifiée de la *Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées* (Loi de 1991), les organismes d'évaluation sont appelés des « tiers » et c'est à eux que les professions réglementées confient la tâche d'évaluer les titres de compétences.¹ L'une des fonctions du commissaire à l'équité consiste à surveiller la conduite de ces organismes pour veiller à ce que leurs évaluations soient transparentes, objectives, impartiales et équitables.²

La Loi de 2006 définit une profession réglementée comme la personne morale ou l'association chargée de régir une profession désignée.³ Dans la Loi de 1991, les organismes chargés d'assurer la gouvernance d'une profession désignée sont appelés des ordres. Les deux types d'organismes sont collectivement appelés des organismes de réglementation dans le présent rapport.

L'évaluation des titres de compétences constitue la partie la plus importante du processus d'inscription. Les décisions relatives à la valeur des compétences déterminent si une personne pourra exercer une profession donnée, le moment où elle pourra le faire ainsi que les mesures supplémentaires devant être prises, le cas échéant, en prévision de l'inscription.

Les organismes de réglementation peuvent faire appel à d'autres organismes pour évaluer les titres de compétences pour diverses raisons. Ces organismes peuvent posséder une expertise qui manque aux organismes de réglementation. Un organisme de réglementation peut faire appel à un organisme national offrant des services aux organismes de réglementation provinciaux. Ces organismes peuvent aussi offrir les programmes de mise à jour des compétences ou les programmes de transition que les candidats sont tenus de suivre pour pouvoir exercer une profession.



Commentaires des candidats

Les résultats des examens que nous avons reçus incluait une ventilation section par section qui vous permettait de savoir exactement quelles notes vous aviez obtenues. Je pense que la connaissance de l'anglais est un facteur de réussite très important, car vous devez beaucoup lire. Par ailleurs, votre aptitude à passer des examens et votre état de préparation sont également des compétences clés.



– *Diplômée en médecine de l'Ontario*

¹ Loi de 2006, paragr. 10(2), Annexe 2 de la Loi de 1991, paragr. 22.4(2)

² Loi de 2006, al. 13(3)(d), Annexe 2 de la Loi de 1991, al. 22.5(1)(f)

³ Loi de 2006, art. 2

Trois types d'organismes d'évaluation des titres de compétences ont participé à l'étude susmentionnée : des établissements d'enseignement postsecondaires, des organismes d'évaluation des titres de compétences et des organismes d'évaluation des compétences propres à une profession. Les « organismes d'évaluation des titres de compétences » sont des organismes procurant des services d'évaluation des diplômes à des particuliers. Les organismes qui sont appelés dans ce rapport « organismes d'évaluation des compétences propres à une profession » comprennent tout un ensemble d'organismes comme des associations professionnelles et des offices d'examen ou d'agrément établis par les professions. Ces organismes procèdent à des évaluations dans le cadre de leur mandat de promotion de la profession, et la plupart d'entre eux s'acquittent aussi d'autres tâches.

Le BCE s'appuiera sur les résultats de l'étude pour soumettre des recommandations aux organismes de réglementation et au gouvernement; ces résultats serviront aussi de fondement au dialogue qui doit s'engager entre les organismes de réglementation et les organismes d'évaluation des titres de compétences avec lesquels ils collaborent.

MÉTHODOLOGIE ET ADMINISTRATION DU QUESTIONNAIRE

Aux fins de cette étude, le BCE a élaboré et administré un questionnaire destiné aux organismes d'évaluation des titres de compétences qui s'intitulait « Questionnaire d'évaluation des titres de compétences visant l'accès à la profession ».

Le questionnaire se fondait sur le Code de pratiques d'inscription équitables de la Loi de 2006, l'Annexe 2 de la Loi de 1991 et les *Directives visant les rapports sur les pratiques d'inscription équitables* (2008) du BCE. Pour s'assurer que les questions posées étaient pertinentes et claires, on a confié à un consultant chercheur la tâche de revoir et d'approuver leur libellé. Une version en ligne du questionnaire a aussi été préparée. Huit organismes d'évaluation des titres de compétences ont été invités à mettre à l'essai le questionnaire et à fournir une rétroaction au BCE avant qu'il ne soit envoyé à tous les participants potentiels. La version finale du questionnaire (voir annexe A pour des extraits) incorporait les révisions proposées.

En août 2008, chaque organisme d'évaluation des titres de compétence identifié par les organismes de réglementation a été invité par courriel par l'honorable Jean Augustine, commissaire à l'équité, à participer au sondage. Le courriel indiquait à chaque participant l'adresse du site Web du sondage, une procédure d'entrée en communication, un mot de passe ainsi que la date limite fixée pour l'envoi des réponses.



Commentaires des candidats

Nous sommes heureux de pouvoir faire évaluer nos titres de compétences. Entre-temps, nous devons cependant subvenir aux besoins de nos familles tout en engageant des frais pour participer aux examens d'évaluation, à des tests pratiques, à des examens linguistiques et à des entrevues. Si certains d'entre nous ont accepté des emplois administratifs ou des emplois dans le secteur des services pour gagner notre vie, nous préférierions tous travailler dans le domaine dans lequel nous avons été formés.



– *Dentiste ayant fait ses études à l'étranger*

Le site Web où se trouvait le questionnaire était conçu pour permettre à ses utilisateurs d'entrer des données à plus d'une reprise, ce qui leur évitait de devoir remplir le questionnaire au complet en une seule séance. Une série de questions était proposée aux participants qui, au moyen de cases de saisie simple, étaient invités à décrire librement leurs processus aussi longuement qu'ils le souhaitaient. Le site Web a généré une confirmation par courriel remerciant le participant d'avoir rempli le questionnaire et lui transmettant une copie de ses réponses.

La majorité (71 pour cent) des 41 organismes invités à participer au sondage ont accepté l'invitation qui leur était lancée et ont répondu aux questions qui leur étaient posées de façon réfléchie. Plusieurs organismes n'ont pas rempli le questionnaire, et d'autres n'ont fourni que des réponses incomplètes. Quelques organismes se sont engagés à répondre au questionnaire, mais ne l'avaient toujours pas fait au moment de la rédaction du présent rapport.

Les participants pouvaient s'adresser au personnel du BCE pour obtenir des précisions ou de l'aide, mais très peu d'entre eux l'ont fait. Un organisme d'évaluation des titres de compétences a indiqué que son personnel n'avait pas pu répondre au questionnaire en raison de difficultés techniques.

L'annexe B énumère les organismes d'évaluation des titres de compétences auxquels les organismes de réglementation font appel. Tous ont été invités à participer à cette étude.

TYPES D'ÉVALUATION DES TITRES DE COMPÉTENCES

Le questionnaire comportait cinq parties, une partie par type d'évaluation. On a demandé aux participants de remplir la partie correspondant à chacun des types d'évaluation qu'ils offrent en Ontario :

- *Évaluation de l'équivalence des diplômes des candidats* : l'évaluation des titres de compétences pour établir s'ils sont équivalents à d'autres titres de compétences.
- *Évaluation des titres de compétences propres à une profession* : l'évaluation des titres de compétences pour établir s'ils sont équivalents à des titres de compétences propres à une profession.
- *Évaluation des compétences* : l'observation et la notation des compétences, des connaissances et/ou des aptitudes pour établir si une personne satisfait à une norme de compétence.
- *Reconnaissance des acquis* : l'évaluation des compétences et des connaissances obtenues dans le cadre d'une formation officielle ou officieuse.
- *Examen* : évaluation des connaissances, des compétences ou des aptitudes.

Les types d'évaluation des compétences les plus fréquents sont des examens et des évaluations de l'équivalence des diplômes. Vingt-quatre répondants sur 29 offrent en Ontario soit l'un de ces types d'évaluation, soit les deux.



Commentaires des candidats

J'étais vraiment très découragé et j'ai eu beaucoup de mal à trouver une solution à ce problème. L'organisme chargé d'évaluer mes titres de compétences n'accepte pas la façon dont mon université a transmis mes documents et l'université ne veut pas se conformer à ses exigences. Il est très désagréable d'être ici au Canada et d'engager tous ces frais sans pouvoir régler le problème.



– Candidat ayant fait ses études à l'étranger

PROFIL DES RÉPONDANTS

Vingt-neuf organismes ont rempli le questionnaire. La majorité d'entre eux (24) sont situés en Ontario; deux, en Alberta; un, en Nouvelle-Écosse; un, en Colombie-Britannique; et un, en Alabama.

La plupart des organismes d'évaluation des titres de compétences comptent moins de 50 employés; seulement deux en comptent plus de 100.

Nombre d'employés	Nombre d'organismes
0 à 10	12
11 à 50	11
51 à 100	4
Plus de 100	2

Vingt et un organismes effectuent des évaluations visant certaines professions précises, cinq sont des organismes d'évaluation des titres de compétences pour tout un ensemble de professions et trois, des établissements d'enseignement. Vingt organismes évaluent les titres de compétences des membres des professions de la santé, quatre évaluent les titres de compétences des membres de professions autres que les professions de la santé et cinq évaluent les deux types de compétences.

Un organisme peut mener un ou plusieurs types d'évaluation. La plupart des répondants n'offraient qu'un seul type d'évaluation.

Nombre de types d'évaluation offerts	Nombre d'organismes
1	21
2	6
3	1
4	1

Les évaluations de l'équivalence des diplômes et les examens sont les types d'évaluation les plus courants.

Type d'évaluation	Nombre d'organismes
Équivalence des diplômes	12
Évaluation des titres de compétences propres à une profession	2
Évaluation des compétences	2
Reconnaissance des acquis	4
Examens	19

La plupart des organismes offrent des évaluations qui sont acceptées par plusieurs organismes de réglementation provinciaux. Certains organismes ont le mandat d'effectuer des évaluations pour le compte d'une province particulière, et deux d'entre eux sont des organismes internationaux comptant des bureaux au Canada et à l'étranger.

Portée des évaluations	Nombre d'organismes
Évaluation provinciale/locale	10
Évaluation nationale	18
Évaluation internationale	2

On a demandé aux organismes d'indiquer, pour toutes les professions évaluées, quel pourcentage respectif de leurs candidats chaque année avaient fait leurs études à l'étranger et au Canada. La plupart d'entre eux travaillent avec un pourcentage plus élevé de candidats ayant fait leurs études au Canada qu'à l'étranger.

Candidats ayant fait leurs études au Canada ou à l'étranger	Nombre d'organismes
Une majorité de membres ayant fait leurs études au Canada	15
Une majorité de membres ayant fait leurs études à l'étranger	9
Un nombre égal de membres ayant fait leurs études au Canada et de membres ayant fait leurs études à l'étranger	2
Pas de réponse	3

En résumé, la plupart des organismes d'évaluation des titres de compétences sont de petits organismes nationaux ou provinciaux offrant un type d'évaluation des titres de compétences nécessaires pour avoir accès à une profession donnée. Les personnes ayant fait leurs études au Canada constituent la majorité de leurs candidats, mais la plupart de ces organismes évaluent également des titres de compétences de candidats ayant fait leurs études à l'étranger.

« Commentaires des candidats

Pour un étudiant en médecine ou en résidence au Canada, le processus d'inscription à ces examens ne pose pas de problèmes. Il me semble que le processus d'examen du Collège des médecins de famille du Canada soit équitable et raisonnable si l'on prend en compte l'objectif de ce type d'examen, à savoir l'inscription à une profession. Ceux qui le réussissent obtiennent peu de détails au sujet de leurs résultats, mais cela peut se comprendre vu l'importance du respect de la confidentialité des renseignements personnels. »

– Médecin ayant fait ses études au Canada

RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE

ÉVALUATION DE L'ÉQUIVALENCE DES DIPLÔMES ET ÉVALUATION DES TITRES DE COMPÉTENCES PROPRES À UNE PROFESSION

Les résultats de l'étude en ce qui touche l'évaluation de l'équivalence des diplômes et de l'évaluation des titres de compétences propres à une profession se fondent sur l'analyse des réponses fournies par 12 organismes. Deux de ces organismes ont fourni des réponses sur les deux types d'évaluation. Les résultats relatifs aux deux types d'évaluation ont été combinés puisque les questions posées étaient identiques dans les deux cas. Les deux types d'évaluation sont collectivement appelés des évaluations des titres de compétences.

Une évaluation des titres de compétences est normalement exigée dans le cas des candidats ayant fait leurs études à l'étranger ou des candidats ayant fait leurs études à l'extérieur de l'Ontario. Dans certains cas cependant, le fait d'avoir obtenu un diplôme d'un programme agréé évite aux candidats de devoir faire évaluer leurs titres de compétences. Un programme agréé est un programme répondant à certaines normes, qui a été officiellement reconnu par un organisme d'agrément. Trois organismes sur 12 acceptent l'agrément d'un organisme étranger pour les programmes professionnels.

L'évaluation des titres de compétences est effectuée par des organismes d'évaluation des titres de compétences (quatre répondants sur 12) et par des organismes d'évaluation des compétences propres à une profession (huit répondants sur 12).

Principales observations

- La durée du processus ainsi que, dans certains cas, les importants retards caractérisant le traitement des demandes soulèvent des questions à l'égard de la pertinence et de la nécessité des politiques internes de certains organismes d'évaluation.
- Certaines pratiques exigent un temps considérable :
 - « Double vérification » : certains organismes d'évaluation des compétences propres à une profession procèdent à leur propre évaluation, mais exigent également une évaluation provenant d'un organisme externe. Dans ces cas, l'auteur d'une demande doit payer les frais d'évaluation deux fois et doit attendre plus longtemps pour obtenir le résultat de l'évaluation.
 - Obtention des relevés de notes originaux, d'autres documents et d'une attestation des sources de l'étranger : dans le pire cas, un établissement étranger a mis trois ans et demi à répondre à une demande de documents justificatifs.
- Dans l'ensemble, les pratiques d'évaluation globales sont cohérentes d'un organisme à un autre, des exigences et des pratiques d'évaluation semblables étant en place.
- Le processus d'évaluation des titres de compétences met l'accent sur des facteurs externes comme la reconnaissance de l'établissement d'enseignement et le niveau et la durée du programme d'études. Le processus n'évalue pas les résultats de l'apprentissage.

Principales conclusions

Durée du processus

Le processus intégral d'évaluation des titres de compétences — à partir du moment où les candidats entament le processus jusqu'au moment où ils reçoivent la décision finale en matière d'évaluation — s'échelonne sur une période allant de deux semaines à presque une année.

Les 12 organismes ont déclaré que le processus d'évaluation des titres peut débiter à partir de l'extérieur du Canada.

Documents requis

Sur les 12 répondants, 10 exigent que les candidats présentent leurs bulletins de notes, l'un exige la preuve de l'obtention du diplôme et l'un n'a pas indiqué quels types de documents il exige. La plupart des organismes (11 sur 12) exigent la traduction en français ou en anglais des documents soumis dans des langues étrangères. Six organismes sur 12 exigent la description des cours et trois organismes d'évaluation des compétences propres à une profession exigent la preuve d'inscription dans le pays d'origine.

Quatre organismes d'évaluation des titres de compétences n'offrent aucun choix aux candidats n'ayant pas directement accès à leurs bulletins de notes ou à d'autres documents, ou dont les documents ne sont pas accessibles ou ont été détruits. Sept organismes soit proposent des façons de venir en aide aux auteurs d'une demande au moyen d'une évaluation approfondie des acquis ou de l'acceptation de documents notariés, soit n'ont pas répondu à cette question.

Droits

Les droits varient énormément en fonction du type d'évaluation et du type d'organisme qui en est chargé. Les organismes d'évaluation des titres de compétences exigent les droits les plus uniformes, lesquels oscillent entre 100-125 \$ pour l'évaluation de base d'un diplôme et 200-300 \$ pour une évaluation détaillée de chaque cours. Les organismes d'évaluation des titres de compétences propres à une profession qui effectuent eux-mêmes les évaluations des titres de compétences fixent des droits plus élevés qui varient de façon plus marquée (de 250 \$ à 1 300 \$).

Un organisme demande des droits qui varient considérablement selon que les auteurs d'une demande proviennent d'un établissement agréé (115 \$) ou non agréé (1 300 \$).

Principaux défis auxquels sont confrontés les candidats ayant fait leurs études à l'étranger (tels qu'indiqués par les organismes ayant répondu au questionnaire) :

- Obstacles linguistiques
- Obtention de documents justificatifs
- Accès aux programmes ou aux cours
- Durée du processus de délivrance du permis
- Coûts
- Formation initiale désuète ou lacunes dans la formation
- Obtention d'information sur le processus d'immigration
- Participation aux examens

Principaux défis auxquels sont confrontés les organismes quand il s'agit d'améliorer l'accès pour les candidats ayant fait leurs études à l'étranger (tels qu'indiqués par les organismes ayant répondu au questionnaire) :

- Manque de ressources (p. ex., financières, humaines et technologiques).
- Persuader les établissements d'enseignement d'offrir la formation.
- Obtenir des réponses de la part des instances dans le but de vérifier l'authenticité des documents.

Processus d'appel ou d'examen

Dix des 12 répondants offrent un processus d'appel ou des processus d'examen et d'appel, et ils acceptent des déclarations d'appui. Un organisme n'a pas répondu à la question, et un organisme ne compte pas de processus d'appel ou d'examen.

Les organismes imposent habituellement une date limite pour la présentation des demandes d'examen ou d'appel (30 à 60 jours).

Cinq répondants offrent des examens et des appels. De façon générale, les candidats peuvent présenter une demande d'appel à l'issue d'un examen s'ils contestent les résultats de cet examen. Les appels sont habituellement confiés à un personnel distinct et sont régis par des protocoles particuliers. Les droits et les délais qui s'appliquent aux examens diffèrent également de ceux qui s'appliquent aux appels, lesquels sont normalement moins formels et peuvent être confiés au personnel ayant rendu la décision initiale relative à l'évaluation.

Deux répondants sur 10 imposent des droits en cas d'appel officiel et huit n'imposent aucun droit pour le processus d'examen/d'appel.

Méthodes d'évaluation des titres de compétences

La majorité des organismes d'évaluation (huit sur 12) évaluent divers éléments des titres de compétences étrangers pour établir leur équivalence par rapport à un titre de compétences canadien. Ces éléments comprennent les critères d'admission, le niveau du programme (p. ex., programme universitaire ou programme de niveau secondaire), la reconnaissance de l'établissement d'enseignement par les instances du pays en question et l'accès à d'autres programmes en fonction des compétences acquises. Deux organismes se fondent sur le statut d'agrément de l'établissement ayant octroyé le titre de compétences et l'un se fonde sur un organisme externe pour établir l'équivalence par rapport aux titres de compétences canadiens. Un organisme n'a pas répondu à la question.

Formation

Huit des 12 organismes offrent de la formation sur la façon d'effectuer des évaluations des titres de compétences. Deux autres n'offrent aucune formation et deux autres encore ont adopté des politiques ou des lignes directrices auxquelles les évaluateurs sont censés se reporter.

En revanche, la plupart des organismes n'offrent aucune formation sur la façon de prendre des décisions relatives aux examens ou aux appels internes. Parmi les organismes ayant répondu au questionnaire, un seul offre de la formation. Parmi les organismes n'offrant aucune formation, trois organismes ont répondu qu'ils comptent sur l'expérience ou les antécédents éducatifs des personnes chargées des examens ou des appels.

Communication avec les auteurs d'une demande

La communication avec les auteurs d'une demande s'effectue habituellement par courriel, par téléphone ou par courrier. La plupart des organismes (11 sur 12) fournissent des renseignements par téléphone et un seul ne le fait pas. La plupart des organismes n'ont fait état d'aucune politique type sur les délais à respecter pour la communication des réponses. Un organisme avait pour politique de répondre aux demandes de renseignements dans un délai de 48 heures.

Pays d'origine des candidats

Pays où les candidats ont initialement fait leurs études (tels qu'indiqués le plus fréquemment par les répondants) :

- Inde
- Égypte
- Canada
- Philippines
- Israël

ÉVALUATION DES TITRES DE COMPÉTENCES

Les résultats de l'étude sur les pratiques d'évaluation des titres de compétences se fondent sur l'analyse des réponses fournies par deux organismes. Il est impossible de faire des généralisations sur l'évaluation des titres de compétences compte tenu du nombre limité de répondants; les réponses reçues donnent cependant une idée de la façon dont deux professions en Ontario ont recours à ce type d'évaluation.

L'évaluation des titres de compétences est exigée pour les candidats ayant fait leurs études à l'étranger et pour les candidats provenant de provinces n'ayant pas conclu d'accord avec l'organisme de réglementation ontarien.

Principales observations

- Peu d'organismes procèdent à une évaluation des titres de compétences. Il s'agit de la catégorie d'évaluation indiquée par le nombre le moins élevé de répondants.
- Un processus d'évaluation des titres de compétences fait partie du processus d'inscription pour la profession en question; l'autre sert à établir si le candidat est admis au programme permettant aux auteurs d'une demande ayant fait leurs études à l'étranger d'acquérir les compétences voulues pour exercer la profession en question.
- Les compétences prises en compte dans le cadre d'une évaluation sont d'abord établies par un processus distinct permettant de cerner les compétences, les connaissances et les aptitudes requises. Cette étude n'a pas cherché à évaluer le processus d'établissement des compétences puisque les organismes d'évaluation n'y ont pas recours.
- Pour que leurs titres de compétences puissent être évalués, les candidats doivent d'abord soit être admis à un programme d'études, soit soumettre leurs relevés de notes (ou une déclaration solennelle) pour faire la preuve du niveau de leur formation professionnelle.

*Principales conclusions**Durée du processus*

Le processus intégral d'évaluation des titres de compétences dure six mois dans l'un des organismes ayant répondu au questionnaire et 10 mois dans l'autre.

Documents requis

Les deux organismes exigent des relevés de notes, une preuve de l'inscription professionnelle dans le pays d'origine et la preuve des compétences linguistiques. Une traduction notariée en français ou en anglais (certifiée par un traducteur) est exigée dans le cas des documents soumis dans une langue étrangère.

Droits

Les droits d'évaluation des titres de compétences peuvent être coûteux pour certains candidats. Dans un cas, ces droits s'élèvent à 1 475 \$; dans l'autre, les candidats doivent payer plus de 40 000 \$ en droits d'évaluation, d'inscription et de participation au programme.

Processus d'appel ou d'examen

Les deux organismes offrent l'accès à un processus d'appel ou d'examen. Dans un cas, le processus d'appel n'est pas administré par l'organisme d'évaluation, mais plutôt par l'organisme de réglementation. L'autre organisme a un processus d'appel interne exhaustif comportant plusieurs niveaux.

Méthodes d'évaluation des titres de compétences

Un organisme effectue des évaluations des titres de compétences au moyen d'un examen écrit, d'un examen pratique structuré objectif et d'un examen pratique approfondi. L'autre a recours à des examens et à un système de notation.

Dans les deux cas, les organismes d'évaluation ne sont pas chargés d'établir les compétences nécessaires à l'exercice de la profession en question. Cette tâche est confiée à un organisme professionnel provincial ou national.

Politiques relatives aux conflits d'intérêt, aux préjugés et à la discrimination

Les deux organismes ont des politiques et des processus exigeant que les personnes prenant des décisions relatives à l'évaluation déclarent leurs conflits d'intérêt éventuels. De la même façon, ils appliquent des politiques régissant la discrimination et les préjugés. Dans les deux organismes, le processus d'évaluation comporte plus d'une étape et le personnel s'occupant de chaque étape n'est pas le même. En outre, un organisme confie à un employé particulier la tâche de veiller au respect d'une politique interdisant le manque d'équité et la discrimination.

Pays d'origine des candidats

Pays où les candidats ont initialement fait leurs études (tels qu'indiqués le plus fréquemment par les répondants) :

- Chine
- Inde

Principaux défis auxquels sont confrontés les candidats ayant fait leurs études à l'étranger (tels qu'indiqués par les organismes ayant répondu au questionnaire) :

- Obstacles linguistiques
- Lacunes dans la formation originale
- Différences culturelles relatives aux relations professionnelles, à l'éthique et aux communications
- Antécédents universitaires inadéquats
- Manque de familiarité avec la terminologie propre à la profession
- Définitions divergentes de la profession dans d'autres pays
- Difficulté à comprendre la structure de l'évaluation

Principaux défis auxquels sont confrontés les organismes quand il s'agit d'améliorer l'accès à la profession pour les candidats ayant fait leurs études à l'étranger (tels qu'indiqués par les organismes ayant répondu au questionnaire) :

- Ressources limitées (p. ex., locaux, matériel, personnel).
- Le nombre de places pour les candidats est limité en raison de ressources financières et de locaux insuffisants.
- Le petit nombre de candidats rend le processus d'évaluation coûteux.

RECONNAISSANCE DES ACQUIS

Les résultats de l'étude relatifs à la reconnaissance des acquis se fondent sur l'analyse des réponses fournies par quatre organismes. Il est impossible de faire des généralisations à l'égard de la reconnaissance des acquis compte tenu du nombre limité de répondants; les réponses fournies donnent cependant une idée de la façon dont quatre professions en Ontario ont recours à ce type d'évaluation.

La reconnaissance des acquis est effectuée par trois organismes nationaux d'évaluation des titres de compétences propres aux professions et par une université. Il s'agit d'un processus reposant sur des documents justificatifs qui s'adresse aux seuls candidats ayant fait leurs études à l'étranger. La reconnaissance des acquis n'est jamais la seule étape à franchir pour avoir accès à l'exercice d'une profession donnée, mais est toujours utilisée dans ces quatre professions pour établir si un candidat répond aux critères voulus pour passer un examen ou pour s'inscrire à un programme d'études.

Principales observations

- Ce ne sont pas tous les organismes ayant répondu au questionnaire qui veillent à ce que les décideurs possèdent la formation appropriée.
- Les processus d'un organisme sont beaucoup moins structurés et contrôlés que ceux des trois autres. À titre d'exemple, cet organisme ne dispense aucune formation aux décideurs et n'offre pas non plus de processus d'appel ou d'examen. L'organisme n'a pas répondu aux questions sur les mesures visant à prévenir les conflits d'intérêt ni sur les moyens pris pour prévenir des décisions entachées de partialité et de discrimination, et pour fournir des adaptations aux candidats ayant des besoins particuliers.
- Ce ne sont pas tous les répondants qui offrent un processus d'examen ou d'appel.

Principales conclusions

Durée du processus

En moyenne, le processus intégral de reconnaissance des acquis au complet prend de deux semaines à neuf mois.

Des questions ont été posées aux organismes sur les candidats qu'ils mettent plus longtemps que la moyenne à évaluer. L'évaluation de près de 20 pour cent des candidats est plus longue que la moyenne.

Documents requis

Les quatre organismes exigent des relevés de notes et la preuve des compétences linguistiques. Trois organismes proposent un processus au terme duquel les candidats peuvent soumettre d'autres types de documents; un organisme a indiqué que seules des « options » limitées sont offertes aux candidats qui n'ont pas directement accès à leurs relevés de notes ou à d'autres types de documents, ou dont les documents ne sont pas disponibles ou ont été détruits.

Droits

Les droits relatifs à la reconnaissance des acquis risquent d'être élevés pour certains candidats. Les droits totaux vont de 400 \$ à 15 000 \$.

Processus d'appel ou d'examen

Trois organismes offrent un processus d'appel ou d'examen; un organisme n'en offre pas.

Les trois organismes offrant un processus d'appel fixent une date limite pour la présentation des demandes d'appel (30 ou 45 jours), imposent des droits d'appel et acceptent des mémoires officiels à l'appui de ces demandes.

Formation

Trois organismes dispensent de la formation sur la reconnaissance des acquis. Le personnel d'un organisme a reçu sur le terrain une formation dispensée par une association nationale se spécialisant dans la reconnaissance des acquis.

Deux organismes ont dispensé de la formation sur les décisions relatives à la reconnaissance des acquis à l'issue d'un examen ou d'un appel.

Méthodes de reconnaissance des acquis

Dans trois organismes sur quatre, les candidats doivent satisfaire aux critères d'admissibilité pour pouvoir bénéficier de la reconnaissance des acquis. Les candidats doivent soit faire évaluer leurs titres de compétences, soit obtenir une note suffisante lors d'un examen et démontrer une maîtrise adéquate de l'anglais.

Trois organismes s'appuient sur les documents fournis par les candidats pour évaluer leurs études ainsi que leur expérience professionnelle. Le quatrième organisme n'a pas décrit ses méthodes de reconnaissance des acquis.

Les repères relatifs à la reconnaissance des acquis sont établis dans tous les cas par un comité ou un conseil d'agrément. Ces comités ou conseils peuvent faire partie de l'organisme de reconnaissance des acquis ou être des organismes distincts.

Pays d'origine des candidats

Pays où les candidats ont initialement fait leurs études (tels qu'indiqués le plus fréquemment par les répondants) :

- Inde
- Philippines
- Canada

Principaux défis auxquels sont confrontés les candidats ayant fait leurs études à l'étranger (tels qu'indiqués par les organismes ayant répondu au questionnaire) :

- Accès aux cours, à la formation et aux programmes-relais
- Coûts
- Besoin urgent de procéder à l'évaluation en raison du fait qu'un emploi a été offert aux candidats
- Références professionnelles pas assez précises
- Contraintes de temps et d'argent imposées par des « emplois de survie » empêchant les candidats de participer à des programmes de formation
- Obtention de documents

Principaux défis auxquels sont confrontés les organismes quand il s'agit d'améliorer l'accès à la profession pour les candidats ayant fait leurs études à l'étranger (tels qu'indiqués par les organismes ayant répondu au questionnaire) :

- Manque de ressources (p. ex., financières, humaines et technologiques).
- Besoin de programmes d'évaluation et de formation propres à une profession.
- Insuffisance de places au sein des programmes pour accueillir davantage de candidats.
- Nécessité d'évaluer des titres de compétences des candidats provenant d'un nombre croissant de pays.

EXAMENS

Les résultats de l'étude relatifs aux examens se fondent sur l'analyse des réponses de 19 organismes.

La plupart des organismes sont des organismes nationaux d'évaluation propres à une profession. Il n'existe qu'un seul organisme indépendant administrant des examens.

De façon générale, tant les candidats canadiens que les candidats formés à l'étranger passent le même examen d'agrément. Il n'existe que quelques cas seulement où les candidats formés à l'étranger doivent passer un examen distinct.

Principales observations

- Les examens sont le type d'évaluation le plus courant (19 organismes sur 29 y ont recours).
- Voici en ordre décroissant les examens les plus courants : choix multiples, réponses courtes, entrevues orales, examens oraux et examen clinique structuré objectif. La plupart des organismes proposent des examens papier-crayon par opposition à des examens en ligne.
- Le Canada est le principal pays d'origine des candidats dont les compétences sont évaluées par un examen. Par conséquent, ce processus est souvent conçu pour pouvoir évaluer les candidats canadiens. D'autres types d'évaluation sont pour leur part habituellement conçus pour évaluer les candidats formés à l'étranger.
- La plupart des organismes (12 sur 19) ont déjà pris des initiatives pour améliorer l'accès aux professions réglementées des candidats formés à l'étranger. Plusieurs organismes ont fourni des renseignements détaillés sur la façon dont ils comptent améliorer encore davantage la situation à cet égard.

Principales conclusions

Durée du processus

La durée du processus d'examen va de deux à 28 mois. Certains facteurs influent sur la durée du processus d'examen, soit la nature et la quantité de documents requis, le nombre d'éléments d'examen requis, la fréquence des examens et les dates d'examen choisies par les candidats.

La durée moyenne du processus d'examen ne diffère pas dans 13 organismes sur 19, que les candidats aient fait leurs études au Canada ou à l'étranger. Lorsqu'une différence existe à cet égard, elle est attribuable aux exigences relatives aux documents à présenter ou aux étapes supplémentaires à franchir pour pouvoir subir l'examen.

Documents requis

Les documents requis de la part des candidats ayant fait leurs études à l'étranger varient en fonction des organismes faisant subir un examen. Les bulletins de notes et la confirmation des études suivies sont les documents les plus souvent requis. Il se peut aussi que les candidats doivent fournir une preuve d'identité ainsi que la preuve de l'inscription professionnelle dans le pays d'origine.

Sur les 19 organismes ayant répondu au questionnaire, 13 exigent que les candidats fournissent eux-mêmes certains documents. Ces organismes peuvent exiger une traduction certifiée de ces documents en français ou en anglais. Les autres organismes n'exigent pas que les candidats leur fournissent directement des documents parce que les organismes de réglementation sont chargés de cette partie du processus.

Les candidats provenant de certains pays ne peuvent pas faire envoyer leurs documents directement aux organismes canadiens, car leur pays est en guerre ou est en proie à une instabilité ou à des troubles sociaux. Dans ces circonstances, quatre organismes acceptent d'autres types de documents. Deux organismes n'offrent aucune option à ces candidats et d'autres organismes sont susceptibles d'accepter d'autres types de documents au cas par cas.

Droits

Les droits d'examen peuvent être coûteux pour certains candidats. Les droits totaux vont de 421 \$ à plus de 6 000 \$.

Droits	Nombre d'organismes*
Moins de 500 \$	3
501 \$ à 1 000 \$	7
1001 \$ à 5 000 \$	8
Plus de 5 000 \$	1

* Deux organismes ont des droits qui diffèrent selon le lieu de résidence du candidat ou selon qu'il est diplômé ou non d'un établissement agréé. Deux répondants ont indiqué qu'ils n'imposent pas de droits étant donné que l'organisme de réglementation le fait.

Communication avec les auteurs d'une demande

Tous les répondants fournissent de l'information aux candidats sur le processus d'examen, de diverses façons, et notamment au moyen de sites Web, de courriels, de trousseaux d'information et de réponses aux demandes de renseignements téléphoniques.

Les organismes communiquent normalement aux candidats non seulement leurs résultats d'examen, mais aussi des précisions sur la note qui leur a été attribuée. Des précisions supplémentaires à cet égard peuvent être communiquées aux candidats ayant échoué à l'examen.

Principaux défis auxquels sont confrontés les candidats ayant fait leurs études à l'étranger (tels qu'indiqués par les organismes ayant répondu au questionnaire) :

- Obstacles linguistiques
- Manque de familiarité avec le contexte dans lequel s'exerce la profession au Canada, y compris le rôle et la portée de la pratique de la profession
- Fait de devoir subir un examen
- Manque de familiarité avec les examens à choix multiples ou les examens d'évaluation des compétences
- Préparation inadéquate
- Difficulté d'obtenir des documents de l'étranger ou de les obtenir dans les délais fixés
- Nécessité de devoir obtenir un visa pour venir subir l'examen au Canada
- Difficulté de se souvenir des connaissances de base lors de l'examen quand le candidat exerce la profession depuis un certain temps
- Conditions d'admissibilité aux examens à l'issue du processus de reconnaissance des acquis

Principaux défis auxquels sont confrontés les organismes quand il s'agit d'améliorer l'accès à la profession pour les candidats ayant fait leurs études à l'étranger (tels qu'indiqués par les organismes ayant répondu au questionnaire) :

- Présenter en ligne une information plus poussée et plus détaillée.
- Accroître le nombre d'endroits où les candidats peuvent subir l'examen.

Trois organismes ont indiqué que l'amélioration de l'accès aux examens relève de l'organisme de réglementation. Un organisme a dit ne pas connaître de défis spéciaux auxquels les candidats étrangers étaient confrontés pour ce qui est de subir les examens requis. Certains répondants ont également indiqué que bien que des accords de reconnaissance mutuels ne soient pas en place, ils seraient favorables à un processus en vue d'améliorer la reconnaissance des titres de compétences.

Processus d'appel ou d'examen

La majorité des organismes faisant passer des examens aux candidats offrent un processus d'appel ou d'examen. Ceux qui n'en ont pas ont indiqué que c'est l'organisme de réglementation qui en offre. Ce processus peut revêtir diverses formes : les candidats peuvent faire porter leur appel sur les conditions régissant l'administration de l'examen, invoquer des circonstances atténuantes pouvant avoir influé sur leur rendement lors de l'examen, présenter des allégations de tricherie lors de l'examen ou contester les résultats obtenus.

Le personnel ayant administré ou noté l'examen ne participe pas normalement au processus d'appel.

Formation

La plupart des organismes (15 sur 19) fournissent de la formation sur la façon d'administrer les examens, habituellement au cours de séances exigeant la présence des décideurs, ou leur fournissent le matériel voulu.

Un nombre moins élevé d'organismes offrent de la formation sur la tenue des appels ou des examens. Cinq d'entre eux ne fournissent aucune formation, trois fournissent une formation officielle, cinq fournissent des lignes directrices sur la façon de rendre les décisions et trois embauchent des personnes ayant les compétences voulues pour s'occuper de ce processus. Trois organismes n'ont pas répondu à cette question.

Méthodes de notation des examens

La notation critérielle est beaucoup plus fréquemment utilisée que la notation normative (voir les définitions dans l'encadré ci-après). Les autres méthodes de notation indiquées constituent une combinaison de méthodes de notation critérielle et normative, d'échelles de notation et /ou de listes de vérification, et d'une « note de passage ».

Il existe une grande variation quant au nombre de fois que les candidats peuvent subir un examen. Dans certains cas, les candidats ne se voient offrir que deux chances de le faire et dans d'autres cas, ils peuvent le faire autant de fois qu'ils le souhaitent.

Tous les organismes faisant subir des examens veillent à ce que les connaissances et les compétences évaluées correspondent à l'état d'avancement actuel de la profession et ont recours aux services de spécialistes de la pratique ou du contenu pour valider les questions d'examen, élaborer des questions en s'appuyant sur un profil de compétences ou mener une analyse de l'exercice de la profession.

La plupart des examens doivent être subis au Canada, mais le candidat peut soumettre sa demande d'examen à partir de l'étranger. Plusieurs organismes faisant subir des examens ont indiqué que les candidats ayant fait leurs études à l'étranger peuvent avoir du mal à obtenir le visa dont ils ont besoin pour pouvoir venir passer un examen au Canada.

Sur un total de 19 organismes, 14 confient à un organisme externe le soin de faire subir leurs examens.

L'administration de l'examen sur le lieu d'examen choisi ainsi que l'analyse statistique des résultats sont les éléments du processus d'examen le plus souvent confiés à un organisme de l'extérieur.

Les **tests critériels** visent à mesurer dans quelle mesure une personne maîtrise un ensemble de connaissances et de compétences. Les examens à choix multiples administrés aux personnes souhaitant obtenir un permis de conduire ainsi que les examens de conduite eux-mêmes sont des exemples de tests critériels. Comme pour la plupart des autres tests de ce genre, il est possible pour une personne connaissant les règles de conduite et sachant raisonnablement bien conduire d'obtenir la note de passage.

En revanche, les **tests normatifs** visent à comparer entre elles les personnes qui subissent un même examen. Dans un examen de conduite normatif, les candidats seraient évalués pour savoir lesquels d'entre eux connaissent le mieux ou le moins bien les règles de conduite et lesquels conduisent le mieux ou le moins bien. Les notes sont données en pourcentage, la moitié des candidats obtenant une note supérieure à la moyenne, et l'autre moitié obtenant une note inférieure à celle-ci.

www.fairtest.org/criterion-and-standards-referenced-tests (Site en anglais seulement – Dernière consultation datant du 18 novembre 2008)

Politiques relatives aux conflits d'intérêts, aux préjugés et à la discrimination

Les processus visant à prévenir l'expression de préjugés diffèrent grandement. Ils comprennent des processus comportant plusieurs étapes auxquels participent des évaluateurs provenant de divers milieux et régions, l'identification de modèles de réponses inhabituels, l'élaboration de protocoles de rédaction et l'utilisation de méthodes de base comme le traitement des questions par l'entremise d'un service en langage clair.

Pays d'origine des candidats

Pays où les candidats ont initialement fait leurs études (tels qu'indiqués le plus fréquemment par les répondants) :

- Canada
- Inde
- États-Unis
- Arabie saoudite
- Philippines
- Égypte
- Israël

CONCLUSIONS

L'étude du BCE a confirmé que les organismes d'évaluation des titres de compétences jouent un rôle clé en ce qui touche l'accès aux professions réglementées en Ontario. Pour pouvoir exercer une profession donnée, de nombreux candidats à l'inscription doivent souvent s'adresser, outre à un organisme de réglementation, à un et souvent à au moins deux organismes d'évaluation. Les résultats de l'étude se reflètent dans les expériences dont des candidats à l'inscription ont fait part au BCE.

Difficultés posées par l'évaluation des titres de compétences

L'étude a fait ressortir que les aspects suivants du processus d'évaluation posent des difficultés particulières.

Durée du processus

La durée de l'évaluation fluctue beaucoup. L'évaluation peut prendre entre deux semaines et deux ans, selon la rapidité avec laquelle il est possible au candidat d'obtenir des documents provenant de l'étranger, de la fréquence à laquelle les examens sont administrés et du nombre d'étapes que comporte le processus d'admissibilité.

La durée du processus ainsi que des retards importants dans le traitement de certaines demandes soulèvent des questions quant à la pertinence et à la nécessité de politiques internes auxquelles les organismes d'évaluation devraient se reporter.

Documents requis

Les organismes d'évaluation des titres de compétences exigent des relevés de notes dans presque tous les cas pour entreprendre une évaluation. Ils peuvent également demander d'autres documents comme une preuve de maîtrise de la langue, la vérification du programme que le candidat a suivi et la preuve de l'obtention d'une licence professionnelle.

L'obligation de devoir obtenir des documents de l'étranger est l'une des principales causes de la longueur du processus d'évaluation et elle peut empêcher certaines personnes de pratiquer leur profession pendant des mois ou des années.

« Commentaires des candidats

Je suis venu au Canada en août 2004. C'était terrible à ce moment-là. J'ai été confronté à tous les problèmes qu'on peut imaginer. Premièrement, savoir où trouver de l'information... J'ai fini par obtenir cette information et j'ai appris quand les examens auraient lieu et quelles étaient les options s'offrant à moi; on m'a aussi donné une idée réaliste des difficultés auxquelles je ferais face. Si j'avais eu à ce moment-là — en 2004 — l'information dont je dispose maintenant, je me serais tout simplement immédiatement inscrit aux examens voulus au lieu d'attendre trois ans pour le faire. Il y a vraiment beaucoup de gens, animés du rêve de réussir, qui viennent s'installer au Canada, et plus particulièrement en Ontario, pour travailler dans le domaine de la santé. Je suis optimiste. Je pense que la situation va évoluer de façon positive et que les problèmes auxquels j'ai fait face ne se poseront plus. »

– *Diplômé en médecine ayant fait ses études à l'étranger possédant un diplôme de deuxième cycle en politique de la santé*

La plupart des organismes offrent diverses options aux candidats ne pouvant pas obtenir des documents originaux ou ils s'en remettent à cet égard aux organismes de réglementation. Quoi qu'il en soit, six des 29 organismes ayant répondu au questionnaire n'offrent aucune option aux candidats qui ne sont pas en mesure d'obtenir les documents requis en raison d'instabilité ou de troubles sociaux dans leur pays d'origine. Le fait d'insister pour que les candidats produisent des documents originaux sans leur offrir d'option de rechange risque d'empêcher certains d'entre eux de pouvoir exercer leur profession.

Droits

Le coût de l'évaluation peut constituer un obstacle pour certains candidats. Lorsque des candidats doivent déboursier des centaines ou des milliers de dollars pour accéder à une profession, la question du coût, qui n'a rien à voir avec celle des connaissances et des compétences, peut avoir un effet déterminant sur l'accès au processus.

Processus d'appel ou d'examen

Deux des organisations ayant répondu au questionnaire n'offrent pas de processus d'appel ou d'examen. Le fait de ne pas permettre aux candidats de faire appel des décisions relatives à l'évaluation ou de faire examiner ces décisions est contraire au concept de l'accès équitable.

Méthodes d'évaluation

Dans la plupart des cas, les organismes d'évaluation des titres de compétences ont établi des critères dans le but de déterminer l'équivalence des titres des compétences ou pour évaluer les connaissances, les compétences et les aptitudes. Lorsqu'ils comparent des titres de compétences étrangers et canadiens, ces organismes prennent habituellement en compte les normes d'admission, le niveau du programme, la reconnaissance de l'établissement d'enseignement dans le pays étranger et le fait que ce titre de compétences donne ou non accès à d'autres programmes. S'ils tiennent compte de l'expérience professionnelle, ils établissent si celle-ci est récente. Les organismes de réglementation ainsi que les organismes d'évaluation doivent être conscients du fait que l'évaluation des titres de compétences d'une personne ne leur donne pas un aperçu complet de ses compétences ni de ses aptitudes.



Commentaires des candidats

En tant qu'étudiant en médecine, vous suivez le programme en sachant que vous devez passer des examens. Les renseignements sur les examens de qualification étaient relativement faciles à trouver, et nous avons, grâce à l'école, accès aux examens et cours de préparation. J'ai trouvé les frais d'examen très chers et nombreux, et ils étaient imposés à un moment où vous deviez acquitter les frais de permis et d'assurance, ainsi que de nombreux nouveaux frais. La composante pratique des examens du Collège des médecins de famille du Canada fait appel à des évaluateurs et des acteurs. Par conséquent, l'erreur humaine est possible.



– Diplômé en médecine de l'Ontario

Formation

La plupart des organismes dispensent de la formation à leur personnel sur la façon d'évaluer les candidats; 13 organismes ne dispensent cependant pas de formation au personnel chargé de l'examen interne des décisions ou de l'audition des appels s'y rapportant.

La Loi de 2006 et la Loi de 1991 exigent que les professions réglementées veillent à ce que les décideurs reçoivent la formation voulue.⁴ Les résultats de cette étude indiquent qu'il existe un certain manque de cohérence en ce qui touche la formation dispensée dans deux domaines : la conduite des évaluations et les décisions relatives aux examens internes ou aux appels.

Tous les organismes ne dispensent pas de la formation, et parmi ceux qui le font, certains dispensent de la formation dans un domaine, mais pas dans l'autre.

Décisions relatives aux évaluations

On ne justifie pas toujours aux candidats les décisions prises à leur égard. Ces décisions ne sont pas transparentes, et par conséquent ne sont pas conformes au concept de l'accès équitable.

Principaux défis auxquels sont confrontés les candidats ayant fait leurs études à l'étranger (tels qu'indiqués par les organismes ayant répondu au questionnaire) :

- Langue
- Coût
- Accès aux programmes et aux cours
- Obtention des documents requis
- Longueur du processus de délivrance de la licence d'exercice de la profession
- Lacunes dans la formation initiale

Principaux défis auxquels sont confrontés les organismes quand il s'agit d'améliorer l'accès à la profession pour les candidats ayant fait leurs études à l'étranger (tels qu'indiqués par les organismes ayant répondu au questionnaire) :

- Manque de ressources (p. ex., ressources humaines, matérielles, financières ou technologiques).
- Manque de locaux dans les établissements d'enseignement.



Commentaires des candidats

En tant que nouvel immigrant, un service d'évaluation a évalué mes titres de compétences. J'ai dû aller en Inde pour obtenir que divers établissements d'enseignement envoient au Canada mes relevés de notes. Le rapport d'évaluation que j'ai obtenu m'a permis de trouver du travail, mais pas dans mon domaine d'étude. La même année, j'ai aussi fait une demande de licence pour exercer ma profession, mais l'organisme de réglementation n'a pas accepté mon rapport d'évaluation. Pour satisfaire aux exigences de ce nouveau processus, je dois obtenir que les mêmes établissements d'enseignement en Inde envoient de nouveau mes relevés de notes à l'organisme d'évaluation.



– Candidat ayant fait ses études à l'étranger

⁴ Loi de 2006, art. 11 et Loi de 1991, paragr. 22.4(3)

Pratiques prometteuses

Le BCE trouve encourageant que cette étude ait fait ressortir que de nombreux organismes d'évaluation des compétences cherchent à aplanir les difficultés auxquelles des candidats sont confrontés. Certains organismes ont adopté des pratiques que pourraient imiter ou adapter d'autres organismes dans le but de promouvoir un accès opportun, transparent et équitable aux professions réglementées. Mentionnons à cet égard les pratiques suivantes :

- Communiquer les délais pour le traitement des demandes et des appels.
- Offrir de l'aide aux auteurs d'une demande qui ont du mal à obtenir les documents requis sans que cela soit de leur faute.
- Diffuser une politique sur la protection de la vie privée qui régira la façon dont les candidats sont identifiés et la façon dont on traitera les documents contenant des renseignements permettant de les identifier.
- Communiquer clairement aux candidats les critères d'évaluation des titres de compétences comme le niveau du programme (de niveau universitaire ou secondaire), la reconnaissance de l'établissement d'enseignement par les instances du pays où il est situé, l'accès à d'autres programmes en fonction des compétences acquises et le fait que l'établissement d'enseignement soit agréé ou non.
- Donner aux candidats l'occasion de contester les décisions dans le cadre d'un processus d'examen ou d'appel.
- Communiquer clairement aux candidats, dans les lettres indiquant la décision relative à l'évaluation, les raisons sur lesquelles elle se fonde ainsi que les prochaines étapes du processus.
- Veiller à ce que les évaluateurs et les décideurs aient reçu la formation voulue sur la façon de mener des évaluations ainsi que sur la façon de rendre des décisions relatives aux examens et aux appels.
- Suivre des processus clairement définis pour prévenir les conflits d'intérêt, la discrimination et les préjugés, et notamment éliminer dans les documents utilisés lors des appels les renseignements pouvant identifier les candidats; conclure des accords sur les conflits d'intérêt avec tous les décideurs; et veiller à ce que les décisions relatives aux examens et aux appels soient rendues par des personnes n'ayant pas participé à la décision initiale.

Les processus, les coûts et les calendriers des organismes d'évaluation des titres de compétences influent sur l'expérience des candidats devant subir une évaluation de leurs titres de compétences pour pouvoir exercer leur profession. Si certains organismes ont des pratiques ouvertes et opportunes, d'autres ont des pratiques coûteuses et longues et ne justifient pas aux candidats les décisions qu'ils rendent à leur égard et ne leur offrent pas non plus la possibilité de contester ces décisions. Ces organismes d'évaluation des titres de compétences doivent améliorer leurs pratiques.



Commentaires des candidats

Je ne sais pas comment on a procédé à l'évaluation, qui en a été chargé ou quels étaient les titres de compétences de l'évaluateur. On ne m'a jamais fourni un rapport d'évaluation pour m'indiquer quelles étaient mes lacunes par rapport aux normes en vigueur en Ontario, pas plus qu'un rapport général. On ne m'a jamais non plus fourni une justification des décisions me concernant. >>>

– *Avocate ayant fait ses études à l'étranger*

À l'issue de la tenue de cette étude et de la publication de ses résultats, la commissaire à l'équité a fourni aux organismes qui évaluent les titres de compétences de l'information sur les pratiques en usage dans leur domaine. Chaque organisme devrait maintenant pouvoir examiner ses propres pratiques à la lumière de cette étude pour établir quelles sont celles qui sont appropriées et quelles sont celles qui doivent être améliorées.

RECOMMANDATIONS

L'évaluation des titres de compétences constitue un élément central des pratiques d'inscription en Ontario. Les processus qui s'y rapportent doivent être transparents, objectifs, impartiaux et équitables afin de veiller à ce que les personnes qualifiées souhaitant exercer une profession pour laquelle elles ont reçu la formation voulue ne soient pas empêchées de le faire inutilement. Les organismes d'évaluation des titres de compétences doivent examiner leurs propres processus et œuvrer à éliminer les obstacles à l'accès aux professions réglementées. En outre, les organismes de réglementation sont tenus de prendre des mesures raisonnables pour faire en sorte, s'ils ont recours à un organisme externe pour évaluer les titres de compétences, que ces évaluations soient faites de manière transparente, objective, impartiale et équitable.

Recommandations destinées aux organismes d'évaluation des titres de compétences

Simplifier les processus faisant double emploi

Les organismes de réglementation ainsi que les organismes d'évaluation des titres de compétences devraient profiter de toutes les occasions s'offrant à eux de simplifier les processus faisant double emploi pour que les candidats n'aient pas à se soumettre plus d'une fois à des processus de vérification coûteux et longs.

Aider les candidats à obtenir les documents requis

Les répondants ont déclaré que les candidats ayant fait leurs études à l'étranger ont souvent du mal à obtenir les documents exigés. Certains organismes d'évaluation ont conclu des accords aux termes desquels les documents originaux qu'ils obtiennent directement des établissements d'émission peuvent, avec la permission des candidats, être transmis à d'autres organismes d'évaluation, ce qui évite aux candidats de devoir faire à plusieurs reprises les mêmes démarches pour obtenir ces documents. D'autres organismes communiquent parfois avec les établissements d'émission au nom des candidats qui éprouvent des difficultés à obtenir les documents voulus, et cela dans le but de leur faciliter la tâche.

Préciser les exigences relatives aux documents requis

Les organismes d'évaluation des titres de compétences devraient afficher sur leur site Web leurs exigences détaillées relatives aux documents exigés des candidats, la façon dont ces documents doivent être soumis, l'information qu'ils doivent contenir ainsi que tout autre critère important. Des exemples de la façon de s'y prendre et de l'inverse seraient sans doute utiles. En outre, les organismes pourraient suivre l'exemple des organismes qui affichent déjà de l'information propre à chaque pays pour que les candidats puissent ainsi se reporter à des lignes directrices à jour. Pour aider encore davantage les candidats, les organismes pourraient inciter ceux d'entre eux ayant fait leurs études à l'étranger à prendre les dispositions voulues pour que leurs documents soient envoyés au Canada avant même d'arriver au pays.

Mener des évaluations des titres de compétences avant l'arrivée au pays des candidats

Si les évaluations des titres de compétences étaient menées avant que les candidats n'arrivent au Canada, on pourrait ainsi régler le problème que pose l'obtention auprès d'instances étrangères des documents requis et fournir aux candidats des renseignements détaillés sur la façon dont leurs titres de compétences seront pris en compte, le cas échéant. Les candidats qui sauront avant de quitter leur pays qu'ils devront combler des lacunes dans leur formation, suivre des cours ou prendre des mesures supplémentaires seront avantagés sur le plan familial, financier et professionnel par rapport aux candidats à qui une décision en matière d'évaluation des titres de compétences est communiquée au moment où ils s'installent au Canada.

Envisager la possibilité que les candidats puissent soumettre d'autres types de documents que les documents originaux non disponibles

Lorsque les candidats ne sont pas en mesure d'obtenir leurs documents originaux parce que leur pays d'origine est en proie à des troubles sociaux et à une instabilité, les organismes d'évaluation des titres de compétences devraient pouvoir leur proposer des solutions de rechange. Les organismes ayant répondu au questionnaire offrent tout un ensemble de solutions de rechange, et notamment acceptent des photocopies notariées ou des déclarations solennelles, travaillent avec les candidats au cas par cas pour trouver la solution de rechange qui convient et ont aussi recours à des attestations de la part de personnes exerçant la même profession et connaissant l'expérience professionnelle du candidat.

Établir des critères d'évaluation clairs

Les répondants ont souvent mentionné que les candidats ayant fait leurs études à l'étranger sont confrontés à des défis quand il s'agit de satisfaire aux critères d'évaluation. Les organismes d'évaluation des titres de compétences peuvent améliorer l'information fournie aux candidats en établissant des critères d'évaluation clairs. Les candidats ayant fait leurs études à l'étranger peuvent entamer le processus d'évaluation à partir de leur pays d'origine. Le fait de fournir de l'information en ligne sur les exigences linguistiques ainsi que sur l'évaluation peut aider les candidats à se préparer pour le processus d'évaluation avant même leur arrivée au Canada.

Il se peut que les candidats aient de la difficulté à satisfaire aux critères d'évaluation en raison de lacunes dans leur formation. Le fait de fournir aux candidats de l'information sur les critères d'évaluation dès le début du processus aiderait ceux-ci à combler les lacunes éventuelles dans leur formation avant de présenter une demande d'inscription. Les organismes d'évaluation des titres de compétences peuvent jouer un rôle important en faisant savoir clairement aux candidats les critères auxquels ils doivent satisfaire pour que leurs titres de compétences soient considérés comme étant équivalant aux titres de compétences canadiens, ainsi que le niveau de connaissances requis d'eux pour réussir un examen particulier. Certains organismes d'évaluation des compétences offrent des outils d'auto-évaluation (comme des questions en ligne, des jeux-questionnaires et des listes de vérification) qui permettent aux candidats d'établir s'ils sont susceptibles de franchir avec succès l'étape de l'évaluation. Il s'agit d'une pratique prometteuse aidant les candidats à se préparer adéquatement pour le processus d'évaluation.

Prévoir un processus d'appel

Comme le précisait le juge George M. Thomson dans *Review of Appeal Processes from Registration Decisions in Ontario's Regulated Professions*, des pratiques d'inscription équitables se conçoivent mal sans un processus d'appel.⁵ Tous les organismes d'évaluation des titres de compétences devraient offrir un processus d'appel pour que les candidats puissent contester les décisions les touchant.

Préciser les compétences linguistiques exigées

Les organismes d'évaluation des titres de compétences ont signalé le fait que les candidats ayant fait leurs études à l'étranger font souvent face à des obstacles de nature linguistique. Si une évaluation linguistique est requise, les organismes devraient faire connaître la note de passage exigée des candidats avant le début du processus d'évaluation.

Même lorsque l'évaluation des compétences linguistiques ne fait pas partie du processus d'évaluation, les organismes d'évaluation des titres de compétences ont affirmé que les candidats ayant fait leurs études à l'étranger peuvent ne pas être en mesure de satisfaire aux autres critères d'évaluation en raison d'obstacles de nature linguistique. En précisant le niveau de compétences linguistiques nécessaire pour franchir l'étape de l'évaluation, les organismes pourraient permettre aux candidats de se préparer pour l'évaluation. Une façon de le faire serait d'établir les notes exigées lors des examens linguistiques ainsi que le niveau de maîtrise de la langue correspondant.

Recommandation destinée aux organismes de réglementation

Collaborer avec les organismes d'évaluation des titres de compétences

Lorsqu'un organisme de réglementation compte sur un organisme externe pour procéder aux évaluations des titres de compétences, il lui appartient de veiller à ce que ses pratiques soient conformes aux principes d'équité précisés dans la loi à laquelle l'organisme de réglementation est assujéti.⁶

Les organismes de réglementation doivent prendre cette responsabilité au sérieux non seulement parce que la loi l'exige, mais aussi en raison de l'importance des décisions en matière d'évaluation pour les candidats eux-mêmes et les professions qu'ils sont chargés de réglementer. Comme on peut le lire dans *Professions réglementées de l'Ontario : Rapport sur l'examen 2007 des pratiques d'inscription*,⁷ la plupart des organismes de réglementation s'orientent vers des pratiques d'inscription transparentes, objectives, impartiales et équitables. Il appartient aux organismes de réglementation de veiller à ce que les pratiques de leurs partenaires externes soient conformes aux pratiques d'inscription équitables vers lesquelles ils s'orientent eux-mêmes.

À cet égard, les organismes de réglementation pourraient commencer par discuter directement de la question avec les organismes d'évaluation des titres de compétences auxquels ils confient leurs évaluations. Les organismes de réglementation devraient s'enquérir auprès des organismes d'évaluation des titres de compétences de leur participation éventuelle à cette étude et leur demander le cas échéant de leur communiquer leurs réponses. Les organismes de réglementation et les organismes d'évaluation des titres de compétences doivent ensuite engager un dialogue continu pour veiller à ce que leurs processus se complètent efficacement. Aucun effort ne devrait être ménagé pour simplifier les processus et éliminer les doubles emplois de manière à réduire les frais engagés par les candidats et à réduire également le temps qu'ils exigent.

⁵ Thomson, George M., *Review of Appeal Processes from Registration Decisions in Ontario's Regulated Professions* (2005), pp. viii, xv, 5

⁶ Loi de 2006, paragr. 10(2), Loi de 1991, paragr. 22.4(2)

⁷ Bureau du commissaire à l'équité, *Professions réglementées de l'Ontario : Rapport sur l'examen 2007 des pratiques d'inscription* (juin 2008), p. 9

ANNEXE A : SECTIONS TYPES DU QUESTIONNAIRE

Deux des cinq sections du questionnaire sont reproduites dans cette annexe, à savoir celles concernant les organismes qui effectuent des évaluations de l'équivalence des diplômes et des examens. Les trois autres sections sont similaires à celle portant sur l'évaluation de l'équivalence des diplômes.

ÉVALUATION DE L'ÉQUIVALENCE DES DIPLÔMES

Aux fins du présent questionnaire, on entend par « évaluation de l'équivalence des diplômes » l'évaluation des titres de compétences universitaires permettant de déterminer s'ils correspondent à un autre titre de compétences universitaires.

Processus d'évaluation de l'équivalence des diplômes des candidats

1. Énumérez et décrivez TOUTES les étapes du processus d'évaluation de l'équivalence des diplômes que doivent suivre les candidats.

Veillez veiller en particulier à ce que votre description réponde aux questions suivantes :

1. Comment le candidat entame-t-il le processus?
2. Est-ce qu'un candidat peut entamer le processus d'évaluation avant son arrivée au Canada? Dans l'affirmative, veuillez expliquer quand et comment.
3. Une fois qu'un candidat a entamé le processus, quelles sont les autres étapes qu'il doit suivre?
4. Est-ce que le processus d'évaluation des personnes formées à l'étranger diffère à un moment donné? Dans l'affirmative, veuillez expliquer quand et comment.

2. En moyenne, quelle est la durée du processus COMPLET d'évaluation de l'équivalence des diplômes pour un candidat individuel?

Veillez noter que, dans cette question, on entend par « processus complet d'évaluation » la période allant de la date à laquelle le candidat entame le processus d'évaluation jusqu'à la date à laquelle il reçoit une décision finale en matière d'évaluation.

- 2a. Ce délai moyen est-il différent pour les personnes formées à l'étranger? Si oui, pourquoi?

3. À ce jour, quel est approximativement le nombre de vos candidats dont la « durée du processus d'évaluation » dépasse le délai moyen habituel?

Veillez veiller à ce que votre description réponde aux questions suivantes :

1. Quel pourcentage du nombre total de candidats actuels ces candidats représentent-ils?
2. Quel pourcentage de ces candidats sont des personnes formées à l'étranger?

4. Selon votre expérience des deux dernières années, quelle est la durée minimale du processus complet d'évaluation pour un candidat? Quelle en est la durée maximale?

5. Quelles sont la nature et la fréquence des relations entre les candidats et votre organisme?

Veillez veiller en particulier à ce que votre description réponde aux questions suivantes :

1. Quels sont les mécanismes que vous utilisez pour communiquer avec les candidats à propos de leur demande (p. ex., courriel, lettre, rencontres en personne, autre)?
2. Quelle est la fréquence des communications avec les candidats concernant leur demande?
3. Y a-t-il des moments précis durant le processus d'évaluation où vous communiquez avec les candidats à propos de leur demande? Dans l'affirmative, veuillez décrire ces jalons et le mécanisme de communication.
4. La nature et la fréquence des communications sont-elles différentes pour les personnes formées à l'étranger?

Documents/éléments probants requis dans le cadre de l'évaluation de l'équivalence des diplômes

1. Quels sont les documents et/ou les autres éléments probants exigés par votre organisme dans le cadre de l'évaluation de l'équivalence des diplômes?

Veillez cocher toutes les cases applicables.

- Relevés de notes universitaires
 Descriptions des cours
 Références professionnelles
 Preuve d'accréditation professionnelle dans le pays d'origine
 Compétence linguistique (veuillez décrire le type de preuve fournie)
 Autres

- 1a. Si la réponse à la question 1 est « Autres », veuillez préciser.

2. Les documents exigés sont-ils différents pour les candidats formés à l'étranger? Si oui, en quoi différent-ils?

3. Comment votre organisme traite-t-il les documents ou autres éléments rédigés dans une langue autre que le français ou l'anglais?

4. Quelles possibilités s'offrent aux candidats qui ne peuvent pas accéder directement à leurs relevés de notes ou à leurs autres documents, ou bien dont les documents sont indisponibles ou détruits?

Frais relatifs à l'évaluation de l'équivalence des diplômes

Veillez énumérer tous les frais qu'un candidat doit acquitter dans le cadre de l'évaluation.

Diffusion de l'information sur le processus d'évaluation de l'équivalence des diplômes

1. Indiquez comment vous rendez publics les aspects suivants de votre processus d'évaluation. Veuillez cocher toutes les cases applicables. Si la réponse est « Autres », veuillez expliquer votre méthode.

- A) Étapes que doit suivre un candidat dans le cadre du processus d'évaluation

- Site Web
 Réponse par courriel à une demande individuelle
 Trousse de renseignements envoyée par courriel
 Trousse de renseignements envoyée par la poste ou remise en personne
 Réponse par téléphone à une demande individuelle
 Autres

Si la réponse à la question A) est « Autres », veuillez préciser.

B) Durée moyenne du processus d'évaluation

- Site Web Réponse par courriel à une demande individuelle Trousse de renseignements envoyée par courriel Trousse de renseignements envoyée par la poste ou remise en personne
 Réponse par téléphone à une demande individuelle Autres

Si la réponse à la question B) est « Autres », veuillez préciser.

C) Documents requis pour l'évaluation et solutions de rechange acceptables

- Site Web Réponse par courriel à une demande individuelle Trousse de renseignements envoyée par courriel Trousse de renseignements envoyée par la poste ou remise en personne
 Réponse par téléphone à une demande individuelle Autres

Si la réponse à la question C) est « Autres », veuillez préciser.

D) Rôle des associations professionnelles, des organismes de réglementation ou des établissements d'enseignement dans le processus visant l'évaluation des titres de compétences

- Site Web Réponse par courriel à une demande individuelle Trousse de renseignements envoyée par courriel Trousse de renseignements envoyée par la poste ou remise en personne
 Réponse par téléphone à une demande individuelle Autres

Si la réponse à la question D) est « Autres », veuillez préciser.

E) Renseignements sur l'ensemble des frais relatifs à l'évaluation

- Site Web Réponse par courriel à une demande individuelle Trousse de renseignements envoyée par courriel Trousse de renseignements envoyée par la poste ou remise en personne
 Réponse par téléphone à une demande individuelle Autres

Si la réponse à la question E) est « Autres », veuillez préciser.

F) Modes de communication des décisions aux candidats

- Site Web Réponse par courriel à une demande individuelle Trousse de renseignements envoyée par courriel Trousse de renseignements envoyée par la poste ou remise en personne
 Réponse par téléphone à une demande individuelle Autres

Si la réponse à la question F) est « Autres », veuillez préciser.

G) Critères utilisés dans le cadre de l'évaluation

- Site Web Réponse par courriel à une demande individuelle Trousse de renseignements envoyée par courriel Trousse de renseignements envoyée par la poste ou remise en personne
 Réponse par téléphone à une demande individuelle Autres

Si la réponse à la question G) est « Autres », veuillez préciser.

H) Politiques afférentes

- Site Web Réponse par courriel à une demande individuelle Trousse de renseignements envoyée par courriel Trousse de renseignements envoyée par la poste ou remise en personne
 Réponse par téléphone à une demande individuelle Autres

Si la réponse à la question H) est « Autres », veuillez préciser.

I) Fonctionnement du processus d'appel

- Site Web Réponse par courriel à une demande individuelle Trousse de renseignements envoyée par courriel Trousse de renseignements envoyée par la poste ou remise en personne
 Réponse par téléphone à une demande individuelle Autres

Si la réponse à la question I) est « Autres », veuillez préciser.

J) Renseignements spécifiques à chaque pays

- Site Web Réponse par courriel à une demande individuelle Trousse de renseignements envoyée par courriel Trousse de renseignements envoyée par la poste ou remise en personne
 Réponse par téléphone à une demande individuelle Autres

Si la réponse à la question J) est « Autres », veuillez préciser.

2. Votre organisme met-il d'autres ressources à la disposition des candidats?

Veuillez cocher toutes les cases applicables.

- Liste de vérification Outils d'auto-examen Coordonnées de groupes de soutien ou d'études
 Cours, ateliers, etc. Spécimen d'examen Guides d'étude et de préparation Autres
-

2a. Si la réponse à la question 2 est « Autres », veuillez préciser.

3. Comment la décision finale sur l'évaluation est-elle communiquée aux candidats? Quelles sont les données à leur disposition sur la décision les concernant?

4. En matière de diffusion de l'information sur le processus d'évaluation, comment prenez-vous en charge les candidats ayant des besoins particuliers (p. ex., ayant une déficience visuelle)?

Processus d'appel en matière d'évaluation de l'équivalence des diplômes

1. Existe-t-il un processus d'appel ou de révision?

- Oui Non
-

2. Si oui, décrivez la façon dont vous informez les candidats de leurs droits en matière de révision ou d'appel de la décision sur l'évaluation de l'équivalence des diplômes.

3. Comment les candidats sont-ils informés des étapes à suivre pour faire appel ou demander une révision?

4. Décrivez les étapes à suivre pour faire appel ou demander une révision.

5. Les candidats ont-ils la possibilité de présenter leurs arguments en faveur d'un appel?

6. Quelles sont les données à la disposition des candidats sur la décision les concernant?

7. Comment les candidats peuvent-ils demander accès aux données sur la décision les concernant et comment ces données leur sont-elles communiquées?

8. Quels sont les délais à respecter pour faire appel ou demander une révision et pour présenter ses arguments en la matière?

Politiques d'évaluation de l'équivalence des diplômes

1. Comment les candidats individuels sont-ils identifiés sur la base de documents internes aux fins de l'évaluation de l'équivalence des diplômes?

2. Comment votre organisme consigne-t-il les décisions sur l'évaluation de l'équivalence des diplômes?

3. Pendant combien de temps conservez-vous les décisions sur l'évaluation de l'équivalence des diplômes?

4. L'évaluation doit-elle être effectuée dans un délai maximal après le dépôt de candidature auprès de l'organisme de réglementation? L'évaluation n'est-elle valable que pendant une période limitée? Si oui, quels sont les délais prescrits?

5. Comment les plaintes concernant le processus d'évaluation de l'équivalence des diplômes sont-elles traitées?

6. Impartissez-vous une partie du processus d'évaluation de l'équivalence des diplômes à un organisme externe? Si oui, veuillez décrire quels éléments sont concernés et pourquoi.

7. Comment votre organisme étaye-t-il ses politiques en matière d'évaluation de l'équivalence des diplômes?

Rôles et responsabilités

1. Qui participe à l'administration du processus d'évaluation et quels sont les rôles et les responsabilités de ces personnes?

2. Décrivez votre politique en matière de séparation des tâches et/ou des responsabilités qui incombent aux personnes chargées d'administrer le processus d'évaluation.
Veuillez veiller en particulier à ce que votre description réponde aux questions suivantes :
 1. Est-ce que les personnes qui prennent les décisions en matière d'évaluation participent au processus d'appel? Dans l'affirmative, veuillez décrire leur rôle.
 2. Si votre organisme fait subir des examens, et au moins un autre type d'évaluation (p. ex., compétences, reconnaissance des acquis, titres de compétences), est-ce que ce sont les mêmes personnes qui font passer les examens et qui s'occupent des autres types d'évaluation?

3. Quelle formation votre organisme offre-t-il à ses employés sur la façon d'effectuer une évaluation de l'équivalence des diplômes?
Veuillez veiller à ce que votre description réponde aux questions suivantes :
 1. À l'heure actuelle, parmi les personnes chargées des évaluations de l'équivalence des diplômes, quel est le pourcentage d'entre elles qui ont suivi cette formation?
 2. Qui ou quel organisme offre la formation?
 3. Cette formation est-elle obligatoire pour toutes les personnes qui évaluent les qualifications? Est-elle obligatoire ou suivie par d'autres membres du personnel?
 4. À quelle fréquence cette formation est-elle mise à jour?

4. Quelle formation votre organisme offre-t-il à ses employés sur la façon d'effectuer un examen interne ou de traiter un appel d'une décision sur l'évaluation de l'équivalence des diplômes?

Veillez veiller à ce que votre description réponde aux questions suivantes :

1. À l'heure actuelle, parmi les personnes chargées des examens internes ou des appels relatifs à l'évaluation de l'équivalence des diplômes, quel est le pourcentage d'entre elles qui ont suivi cette formation?
2. Qui ou quel organisme offre la formation?
3. Cette formation est-elle obligatoire pour toutes les personnes qui effectuent des examens internes ou qui sont chargées des appels? Est-elle obligatoire ou suivie par d'autres membres du personnel?
4. À quelle fréquence cette formation est-elle mise à jour?

5. Comment vous assurez-vous que les personnes qui rendent des décisions sur les résultats d'un examen ne sont pas en situation de conflit d'intérêts?

6. Comment vous assurez-vous que les personnes qui rendent des décisions sur les résultats d'un examen portent des jugements impartiaux et non discriminatoires?

Candidats formés à l'étranger

1. Quels sont les principaux défis que doivent relever les candidats formés à l'étranger qui présentent une demande d'évaluation auprès de votre organisme?
2. Quels sont les principaux défis que doit relever votre organisme pour continuer d'améliorer l'accès des candidats formés à l'étranger? Quels sont vos plans en la matière?

Méthodes d'évaluation de l'équivalence des diplômes

1. Décrivez comment votre organisme s'assure que les données sur les systèmes d'enseignement et les titres de compétences étrangers utilisées dans le cadre de l'évaluation sont exactes et actuelles.
2. Vos employés se réfèrent-ils à des décisions antérieures afin de conserver une certaine cohérence pour évaluer les titres de compétences de candidats issus d'un même territoire/établissement? Si oui, comment?
3. Quel est l'impact du statut d'un établissement dans son pays d'origine sur la reconnaissance du titre de compétence d'un candidat par votre organisme?
4. Veuillez énumérer et décrire toutes les ententes de reconnaissance mutuelle que vous avez conclues pour reconnaître les titres de compétences attribués dans d'autres territoires.
5. Existe-t-il dans le monde des territoires dont les diplômes sont automatiquement évalués comme équivalents aux diplômes canadiens? Si oui, veuillez énumérer lesdits territoires et titres de compétences pour chaque profession.

6. Décrivez les critères à satisfaire pour que les titres de compétences étrangers soient considérés comme équivalents aux titres de compétences canadiens auxquels ils sont comparés.

Veillez veiller en particulier à ce que votre description réponde aux questions suivantes :

1. Comment votre organisme détermine-t-il le niveau (p. ex., licence, maîtrise, doctorat) du titre de compétences faisant l'objet de l'évaluation?
2. Quels sont les critères appliqués pour déterminer le type (p. ex., génie, dentisterie) du titre de compétences faisant l'objet de l'évaluation?

7. Décrivez les critères à satisfaire pour que les titres de compétences soient authentifiés.

Statistiques et données (Ontario)

1. Indiquez les cinq premiers pays d'origine et le nombre de candidats qui font l'objet d'une évaluation de l'équivalence des diplômes (en fonction du nombre de candidats dans toutes les professions)

Pays dans lesquels les candidats ont suivi à l'origine une formation à leur profession 2007		Pays dans lesquels les candidats ont suivi à l'origine une formation à leur profession (2006)		Pays dans lesquels les candidats ont suivi à l'origine une formation à leur profession (2005)	
	Nombre de candidats (2007)		Nombre de candidats (2006)		Nombre de candidats (2005)
1 ^{er}					
2 ^e					
3 ^e					
4 ^e					
5 ^e					

2. Si votre organisme fournit des évaluations de l'équivalence des diplômes aux personnes qui veulent s'inscrire dans plus d'une profession, veuillez indiquer les cinq premières professions qui intéressent en Ontario les candidats formés à l'étranger qui subissent ces évaluations (en fonction du nombre de candidats).

Professions (2007)		Professions (2006)		Professions (2005)	
	Nombre de candidats (2007)		Nombre de candidats (2006)		Nombre de candidats (2005)
1 ^{er}					
2 ^e					
3 ^e					
4 ^e					
5 ^e					

3. Veuillez indiquer, compte tenu de l'ensemble des candidats, le nombre d'évaluations de l'équivalence des diplômes et d'appels relatifs à ces évaluations. (Évaluations et appels).

	Nombre (2007)	Nombre (2006)	Nombre (2005)
Appels accueillis			
Décisions portées en appel			
Évaluations effectuées			
Évaluations demandées			

4. Indiquez le pays d'origine des candidats d'où provient le plus grand nombre d'appels. (Appels)

	Pays (2007)	Pays (2006)	Pays (2005)
Appels accueillis			
Décisions portées en appel			

5. Indiquez les professions des candidats caractérisées par le plus grand nombre d'appels.

	Professions (2007)	Nombre de candidats (2007)	Professions (2006)	Nombre de candidats (2006)	Professions (2005)	Nombre de candidats (2005)
1 ^{er}						
2 ^e						
3 ^e						
4 ^e						
5 ^e						

6. Indiquez les professions des candidats caractérisées par le plus grand nombre d'appels couronnés de succès.

	Professions (2007)	Nombre de candidats (2007)	Professions (2006)	Nombre de candidats (2006)	Professions (2005)	Nombre de candidats (2005)
1 ^{er}						
2 ^e						
3 ^e						
4 ^e						
5 ^e						

7. Indiquez les langues dans lesquelles les documents d'information relatifs à la demande d'évaluation de l'équivalence des diplômes sont disponibles. (Langue)

	2007	2006	2005
Anglais	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Français	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Autre(s)			

Renseignements supplémentaires

1. Veuillez indiquer ici tout commentaire additionnel sur les méthodes de votre organisme ou sur le présent questionnaire (facultatif).

EXAMEN

Aux fins du présent questionnaire, on entend par « examen » un test de connaissances, de compétences ou d'aptitudes.

Processus d'examen des candidats

1. Énumérez et décrivez TOUTES les étapes du processus d'examen que doivent suivre les candidats.
Veuillez veiller en particulier à ce que votre description réponde aux questions suivantes :
- Comment le candidat entame-t-il le processus?
 - Est-ce qu'un candidat peut entamer le processus d'examen avant son arrivée au Canada?
Dans l'affirmative, veuillez expliquer quand et comment.
 - Une fois qu'un candidat a entamé le processus, quelles sont les autres étapes qu'il doit suivre?
 - Est-ce que le processus d'examen des personnes formées à l'étranger diffère à un moment donné?
Dans l'affirmative, veuillez expliquer quand et comment.
-
2. En moyenne, quelle est la durée du processus COMPLET d'examen pour un candidat individuel?
Veuillez noter que, dans cette question, on entend par « processus complet d'examen » la période allant de la date à laquelle le candidat entame le processus d'examen jusqu'à la date à laquelle il reçoit une décision finale en matière d'examen.
-
- 2a. Ce délai moyen est-il différent pour les personnes formées à l'étranger? Si oui, pourquoi?
-
3. À ce jour, quel est approximativement le nombre de vos candidats dont la « durée du processus d'examen » dépasse le délai moyen habituel?
Veuillez veiller à ce que votre description réponde aux questions suivantes :
- Quel pourcentage de ces candidats sont des personnes formées à l'étranger?

4. Selon votre expérience des deux dernières années, quelle est la durée minimale du processus complet d'examen pour un candidat? Quelle en est la durée maximale?

5. Quelles sont la nature et la fréquence des relations entre les candidats et votre organisme?

Veillez veiller en particulier à ce que votre description réponde aux questions suivantes :

1. Quels sont les mécanismes que vous utilisez pour communiquer avec les candidats à propos de leur demande (p. ex., courriel, lettre, rencontres en personne, autre)?
2. Quelle est la fréquence des communications avec les candidats concernant leur demande?
3. Y a-t-il des moments précis durant le processus d'examen où vous communiquez avec les candidats à propos de leur demande? Dans l'affirmative, veuillez décrire ces jalons et le mécanisme de communication.
4. La nature et la fréquence des communications sont-elles différentes pour les personnes formées à l'étranger?

Documents/éléments probants requis dans le cadre de l'examen

1. Quels sont les documents et/ou les autres éléments probants exigés par votre organisme dans le cadre de l'examen?

Veillez cocher toutes les cases applicables.

- Relevés de notes universitaires
 Descriptions des cours
 Références professionnelles
 Preuve d'accréditation professionnelle dans le pays d'origine
 Compétence linguistique (veuillez décrire le type de preuve fournie)
 Autres

1a. Si la réponse à la question 1 est « Autres », veuillez préciser.

2. Les documents exigés sont-ils différents pour les candidats formés à l'étranger? Si oui, en quoi différent-ils?

3. Comment votre organisme traite-t-il les documents ou autres éléments rédigés dans une langue autre que le français ou l'anglais?

4. Quelles possibilités s'offrent aux candidats qui ne peuvent pas accéder directement à leurs relevés de notes ou à leurs autres documents, ou bien dont les documents sont indisponibles ou détruits?

Frais relatifs à l'examen

Veillez énumérer tous les frais qu'un candidat doit acquitter dans le cadre de l'examen.

Diffusion de l'information sur le processus d'examen

1. Indiquez comment vous rendez publics les aspects suivants de votre processus d'examen. Veuillez cocher toutes les cases applicables. Si la réponse est « Autres », veuillez expliquer votre méthode.

A) Étapes que doit suivre un candidat dans le cadre du processus d'examen

- Site Web Réponse par courriel à une demande individuelle Trousse de renseignements envoyée par courriel Trousse de renseignements envoyée par la poste ou remise en personne
 Réponse par téléphone à une demande individuelle Autres

Si la réponse à la question A) est « Autres », veuillez préciser.

B) Durée moyenne du processus d'examen

- Site Web Réponse par courriel à une demande individuelle Trousse de renseignements envoyée par courriel Trousse de renseignements envoyée par la poste ou remise en personne
 Réponse par téléphone à une demande individuelle Autres

Si la réponse à la question B) est « Autres », veuillez préciser.

C) Documents requis pour l'examen et solutions de rechange acceptables

- Site Web Réponse par courriel à une demande individuelle Trousse de renseignements envoyée par courriel Trousse de renseignements envoyée par la poste ou remise en personne
 Réponse par téléphone à une demande individuelle Autres

Si la réponse à la question C) est « Autres », veuillez préciser.

D) Rôle des associations professionnelles, des organismes de réglementation ou des établissements d'enseignement dans le processus visant l'examen des titres de compétences

- Site Web Réponse par courriel à une demande individuelle Trousse de renseignements envoyée par courriel Trousse de renseignements envoyée par la poste ou remise en personne
 Réponse par téléphone à une demande individuelle Autres

Si la réponse à la question D) est « Autres », veuillez préciser.

E) Renseignements sur l'ensemble des frais relatifs à l'examen

- Site Web Réponse par courriel à une demande individuelle Trousse de renseignements envoyée par courriel Trousse de renseignements envoyée par la poste ou remise en personne
 Réponse par téléphone à une demande individuelle Autres

Si la réponse à la question E) est « Autres », veuillez préciser.

F) Modes de communication des décisions aux candidats

- Site Web Réponse par courriel à une demande individuelle Trousse de renseignements envoyée par courriel Trousse de renseignements envoyée par la poste ou remise en personne
 Réponse par téléphone à une demande individuelle Autres

Si la réponse à la question F) est « Autres », veuillez préciser.

G) Critères utilisés dans le cadre de l'examen

- Site Web Réponse par courriel à une demande individuelle Trousse de renseignements envoyée par courriel Trousse de renseignements envoyée par la poste ou remise en personne
 Réponse par téléphone à une demande individuelle Autres

Si la réponse à la question G) est « Autres », veuillez préciser.

H) Politiques afférentes

- Site Web Réponse par courriel à une demande individuelle Trousse de renseignements envoyée par courriel Trousse de renseignements envoyée par la poste ou remise en personne
 Réponse par téléphone à une demande individuelle Autres

Si la réponse à la question H) est « Autres », veuillez préciser.

I) Fonctionnement du processus d'appel

- Site Web Réponse par courriel à une demande individuelle Trousse de renseignements envoyée par courriel Trousse de renseignements envoyée par la poste ou remise en personne
 Réponse par téléphone à une demande individuelle Autres

Si la réponse à la question I) est « Autres », veuillez préciser.

J) Renseignements spécifiques à chaque pays

- Site Web Réponse par courriel à une demande individuelle Trousse de renseignements envoyée par courriel Trousse de renseignements envoyée par la poste ou remise en personne
 Réponse par téléphone à une demande individuelle Autres

Si la réponse à la question J) est « Autres », veuillez préciser.

2. Votre organisme met-il d'autres ressources à la disposition des candidats?

Veuillez cocher toutes les cases applicables.

- Liste de vérification Outils d'auto-examen Coordonnées de groupes de soutien ou d'études
 Cours, ateliers, etc. Spécimen d'examen Guides d'étude et de préparation Autres

2a. Si la réponse à la question 2 est « Autres », veuillez préciser.

3. Comment la décision d'examen finale est-elle communiquée aux candidats? Quelles sont les données à leur disposition sur la décision les concernant?

4. En matière de diffusion de l'information sur le processus d'examen, comment prenez-vous en charge les candidats ayant des besoins particuliers (p. ex., ayant une déficience visuelle)?

Processus d'appel en matière d'examen

1. Existe-t-il un processus d'appel ou de révision?

- Oui Non

2. Si oui, décrivez la façon dont vous informez les candidats de leurs droits en matière de révision ou d'appel de la décision d'examen.

3. Comment les candidats sont-ils informés des étapes à suivre pour faire appel ou demander une révision?

4. Décrivez les étapes à suivre pour faire appel ou demander une révision.

5. Les candidats ont-ils la possibilité de présenter leurs arguments en faveur d'un appel?

6. Quelles sont les données à la disposition des candidats sur la décision les concernant?

7. Comment les candidats peuvent-ils demander accès aux données sur la décision les concernant et comment ces données leur sont-elles communiquées?
8. Quels sont les délais à respecter pour faire appel ou demander une révision et pour présenter ses arguments en la matière?

Politiques d'examen

1. Comment les candidats individuels sont-ils identifiés sur la base de documents internes aux fins de l'examen?
2. Comment votre organisme consigne-t-il les décisions d'examen?
3. Pendant combien de temps conservez-vous les décisions d'examen?
4. L'examen doit-il être effectué dans un délai maximal après le dépôt de candidature auprès de l'organisme de réglementation? L'examen n'est-il valable que pendant une période limitée? Si oui, quels sont les délais prescrits?
5. Comment les plaintes concernant le processus d'examen sont-elles traitées?
6. Impartissez-vous une partie du processus d'examen à un organisme externe? Si oui, veuillez décrire quels éléments sont concernés et pourquoi.
7. Comment votre organisme étaye-t-il ses politiques en matière d'examen?

Rôles et responsabilités

1. Qui participe à l'administration du processus d'examen et quels sont les rôles et les responsabilités de ces personnes?
2. Décrivez votre politique en matière de séparation des tâches et/ou des responsabilités qui incombent aux personnes chargées d'administrer l'examen.

Veuillez veiller en particulier à ce que votre description réponde aux questions suivantes :

1. Est-ce que les personnes qui prennent les décisions en matière d'examen participent au processus d'appel? Dans l'affirmative, veuillez décrire leur rôle.
2. Si votre organisme fait subir des examens, et au moins un autre type d'évaluation (p. ex., compétences, reconnaissance des acquis, titres de compétences), est-ce que ce sont les mêmes personnes qui font passer les examens et qui s'occupent des autres types d'évaluation?
3. Quelle formation votre organisme offre-t-il à ses employés sur la façon de procéder à un examen?
Veuillez veiller à ce que votre description réponde aux questions suivantes :
 1. À l'heure actuelle, parmi les personnes chargées des examens, quel est le pourcentage d'entre elles qui ont suivi cette formation?
 2. Qui ou quel organisme offre la formation?
 3. Cette formation est-elle obligatoire pour toutes les personnes qui évaluent les qualifications? Est-elle obligatoire ou suivie par d'autres membres du personnel?
 4. À quelle fréquence cette formation est-elle mise à jour?

4. Quelle formation votre organisme offre-t-il à ses employés sur la façon d'effectuer un examen interne ou de traiter un appel d'une décision d'examen?

Veillez veiller à ce que votre description réponde aux questions suivantes :

1. À l'heure actuelle, parmi les personnes chargées des examens internes ou des appels relatifs aux examens, quel est le pourcentage d'entre elles qui ont suivi cette formation?
2. Qui ou quel organisme offre la formation?
3. Cette formation est-elle obligatoire pour toutes les personnes qui effectuent des examens internes ou qui sont chargées des appels? Est-elle obligatoire ou suivie par d'autres membres du personnel?
4. À quelle fréquence cette formation est-elle mise à jour?

5. Comment vous assurez-vous que les personnes qui rendent des décisions sur les résultats d'un examen ne sont pas en situation de conflit d'intérêts?

6. Comment vous assurez-vous que les personnes qui rendent des décisions sur les résultats d'un examen portent des jugements impartiaux et non discriminatoires?

Candidats formés à l'étranger

1. Quels sont les principaux défis que doivent relever les candidats formés à l'étranger qui présentent une demande d'examen auprès de votre organisme?
2. Quels sont les principaux défis que doit relever votre organisme pour continuer d'améliorer l'accès des candidats formés à l'étranger? Quels sont vos plans en la matière?

Méthodes d'examen

Veillez répondre aux questions suivantes pour chaque examen que votre organisation offre.

Nom de l'examen I :

Nombre de reprises autorisées :

Mode d'examen (Veillez cocher toutes les cases applicables) : Choix multiple Réponses courtes
 Rédaction En ligne Crayon/stylo et papier Autres

Si la réponse est « Autres », veuillez préciser.

Méthode de notation : Test normatif Test critique Autres

Si la réponse est « Autres », veuillez préciser.

Nom de l'examen II :

Nombre de reprises autorisées :

Mode d'examen (Veillez cocher toutes les cases applicables) : Choix multiple Réponses courtes
 Rédaction En ligne Crayon/stylo et papier Autres

Si la réponse est « Autres », veuillez préciser.

Méthode de notation : Test normatif Test critique Autres

Si la réponse est « Autres », veuillez préciser.

Nom de l'examen III :

Nombre de reprises autorisées :

Mode d'examen (Veuillez cocher toutes les cases applicables) : Choix multiple Réponses courtes
 Rédaction En ligne Crayon/stylo et papier Autres

Si la réponse est « Autres », veuillez préciser.

Méthode de notation : Test normatif Test critique Autres

Si la réponse est « Autres », veuillez préciser.

Nom de l'examen IV :

Nombre de reprises autorisées :

Mode d'examen (Veuillez cocher toutes les cases applicables) : Choix multiple Réponses courtes
 Rédaction En ligne Crayon/stylo et papier Autres

Si la réponse est « Autres », veuillez préciser.

Méthode de notation : Test normatif Test critique Autres

Si la réponse est « Autres », veuillez préciser.

Nom de l'examen V :

Nombre de reprises autorisées :

Mode d'examen (Veuillez cocher toutes les cases applicables) : Choix multiple Réponses courtes
 Rédaction En ligne Crayon/stylo et papier Autres

Si la réponse est « Autres », veuillez préciser.

Méthode de notation : Test normatif Test critique Autres

Si la réponse est « Autres », veuillez préciser.

1. Comment vous assurez-vous que les connaissances/compétences évaluées dans le cadre de l'examen reflètent la situation de la profession au moment où le candidat tente d'y accéder.

2. Décrivez la procédure d'évaluation de la validité et de la fiabilité de chaque examen. Si les résultats sont en deçà des niveaux attendus, comment corrigez-vous ces insuffisances?

3. Quelle est la fréquence de mise à jour des questions de l'examen et quelle est votre procédure en la matière?

4. Comment vous assurez-vous de l'impartialité des questions de l'examen?

5. Répondez-vous aux demandes particulières des candidats ayant des besoins particuliers? Si oui, veuillez préciser.

Statistiques et données (Ontario)

1. Indiquez les cinq premiers pays d'origine et le nombre de candidats qui ont passé un examen (en fonction du nombre de candidats dans toutes les professions)

	Pays dans lesquels les candidats ont suivi à l'origine une formation à leur profession 2007	Nombre de candidats (2007)	Pays dans lesquels les candidats ont suivi à l'origine une formation à leur profession (2006)	Nombre de candidats (2006)	Pays dans lesquels les candidats ont suivi à l'origine une formation à leur profession (2005)	Nombre de candidats (2005)
1 ^{er}						
2 ^e						
3 ^e						
4 ^e						
5 ^e						

2. Si votre organisme fait passer des examens aux personnes qui veulent s'inscrire dans plus d'une profession, veuillez indiquer les cinq premières professions qui intéressent en Ontario les candidats formés à l'étranger qui subissent ces évaluations (en fonction du nombre de candidats).

	Professions (2007)	Nombre de candidats (2007)	Professions (2006)	Nombre de candidats (2006)	Professions (2005)	Nombre de candidats (2005)
1 ^{er}						
2 ^e						
3 ^e						
4 ^e						
5 ^e						

3. Veuillez indiquer, compte tenu de l'ensemble des candidats, le nombre d'examens et d'appels relatifs à ces évaluations. (Évaluations et appels).

	Nombre (2007)	Nombre (2006)	Nombre (2005)
Appels accueillis			
Décisions portées en appel			
Évaluations effectuées			
Évaluations demandées			

4. Indiquez le pays d'origine des candidats d'où provient le plus grand nombre d'appels. (Appels)

	Pays (2007)	Pays (2006)	Pays (2005)
Appels accueillis			
Décisions portées en appel			

5. Indiquez les professions des candidats caractérisées par le plus grand nombre d'appels.

	Professions (2007)	Nombre de candidats (2007)	Professions (2006)	Nombre de candidats (2006)	Professions (2005)	Nombre de candidats (2005)
1 ^{er}						
2 ^e						
3 ^e						
4 ^e						
5 ^e						

6. Indiquez les professions des candidats caractérisées par le plus grand nombre d'appels couronnés de succès.

	Professions (2007)	Nombre de candidats (2007)	Professions (2006)	Nombre de candidats (2006)	Professions (2005)	Nombre de candidats (2005)
1 ^{er}						
2 ^e						
3 ^e						
4 ^e						
5 ^e						

7. Indiquez les langues dans lesquelles les documents d'information relatifs à la demande d'examen sont disponibles. (Langue)

	2007	2006	2005
Anglais	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Français	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Autre(s)			

Renseignements supplémentaires

1. Veuillez indiquer ici tout commentaire additionnel sur les méthodes de votre organisme ou sur le présent questionnaire (facultatif).

ANNEXE B : ORGANISMES D'ÉVALUATION DES TITRES DE COMPÉTENCES UTILISÉS PAR LES PROFESSIONS RÉGLEMENTÉES

Information fournie par les professions lors de l'Examen 2007 des pratiques d'inscription du BCE.

Profession	Organisme d'évaluation des titres de compétences
<i>Utilisée par la majorité des professions</i>	World Education Services
<i>Utilisée par certaines professions</i>	International Qualifications Assessment Service
<i>Utilisée par certaines professions</i>	Comparative Education Service, Université de Toronto
Architectes	National Council of Architectural Registration Boards (États-Unis) Conseil canadien de certification en architecture
Audiologistes et orthophonistes	International Credential Evaluation Service
Barreau (avocats)	Comité national sur les équivalences des diplômes de la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada
Chiropraticiens	Conseil des examens chiropratiques canadien
Chirurgiens dentistes	Bureau national d'examen dentaire du Canada Collège Royal des Chirurgiens Dentistes du Canada Faculté de dentisterie, Université de Toronto Schulich School of Medicine and Dentistry, Université Western Ontario
Comptables en management	Société des comptables en management du Canada
Denturologistes	Service canadien d'évaluation de documents scolaires internationaux International Credential Evaluation Service
Diététistes	Alliance canadienne des organismes de réglementation des diététistes
Ergothérapeutes	Association canadienne des ergothérapeutes
Hygiénistes dentaires	Bureau national de la certification en hygiène dentaire
Infirmières et infirmiers	Assessment Strategies Incorporated Association des infirmières et infirmiers du Canada
Massothérapeutes	Centre for Applied Research in Health Technology and Education, Collège Centennial
Médecins et chirurgiens	Collège des médecins de famille du Canada Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada Centre for the Evaluation of Health Professionals Educated Abroad Conseil médical du Canada

Profession	Organisme d'évaluation des titres de compétences
Opticiens	National Association of Canadian Optician Regulators
Optométristes	Examineurs canadiens en optométrie
Pharmaciens	Bureau des examinateurs en pharmacie du Canada
Physiothérapeutes	Alliance canadienne des organismes de réglementation de la physiothérapie
Podologues	Michener Institute for Applied Health Sciences
Psychologues	Association of State and Provincial Psychology Boards
Sages-femmes	Programme de préinscription des sages-femmes formées à l'étranger, Université Ryerson
Technologistes de laboratoire médical	Société canadienne de science de laboratoire médical
Technologues dentaires	Service canadien d'évaluation de documents scolaires internationaux
Technologues en radiation médicale	Association canadienne des technologues en radiation médicale
Thérapeutes respiratoires	Conseil canadien des soins respiratoires Michener Institute for Applied Health Sciences Collège Algonquin
Travailleurs sociaux et des techniciens en travail social	Association canadienne des travailleuses et travailleurs sociaux
Vétérinaires	American Veterinary Medical Association Bureau national des examinateurs de l'Association canadienne des médecins vétérinaires

